35¢

CITÉ LIBRE

XIIe année No 41 NOVEMBRE 1961 NOUVELLE SÉRIE

LA
RÉFORME
DU CONSEIL DE
L'INSTRUCTION
PUBLIQUE

(lire en page 5 l'article de Paul Lacoste)

•

JEAN DRAPEAU
MAIRE DE MONTRÉAL



SOMMAIRE

Sommaire

La maquette typographique est de Gilles Robert

XIIe année, No 41
Novembre 1961

Revue mensuelle

Comité de rédaction

Directeur:
Gérard Pelletier

Directeur-adjoint:
Pierre-Elliott Trudeau

Secrétaire de la rédaction:
Jacques Hébert

•

Editeur et propriétaire
Le Syndicat coopératif d'édition
Cité libre

Imprimé à Montréal par
Cossette et Fils Ltée

Autorisé comme envoi postal
de deuxième classe
Ministère des Postes
Ottawa

Rédaction et administration
3411, rue Saint-Denis
Montréal 18 — VI. 9-2228

Service des abonnements:
Périodica Inc.
5090, av. Papineau
Montréal 34 — LA. 6-3361

Abonnement annuel: $3.50
Abonnement de soutien: $10

Vente au numéro:
Les Messageries Coopératives
de Montréal
411, rue Saint-Claude
Montréal — UN. 6-4288

7

CITÉ LIBRE

NOUVELLE SERIE

Le Syndicat Coopératif d'édition Cité Libre

Pour marquer son dixième anniversaire, en janvier 1960, *Cité Libre* s'est réorganisée. Non contente de faire peau neuve dans sa présentation, la revue a adopté un nouveau rythme de parution. Elle est devenue mensuelle. Au plan administratif, elle constitue une coopérative d'édition en bonne et due forme.

Les membres, actionnaires de la coopérative, sont donc les propriétaires de la revue. Réunis en assemblée générale annuelle, ils élisent un conseil d'administration qui, à son tour, choisit le directeur de la revue. Tous les abonnés sont reconnus comme membres auxiliaires de la coopérative et invités à l'assemblée générale annuelle.

Le conseil d'administration, élu lors de l'assemblée générale du 18 novembre 1960, est formé des personnes suivantes:

Pour être sûr de ne pas manquer un seul numéro de

CITÉ LIBRE nouvelle série, ON S'ABONNE

1. En utilisant le bulletin ci-dessous, ou 2. Enreproduisant ce bulletin sur une feuille blanche

BULLETIN D'ABONNEMENT

A remplir et à adresser à: CITE LIBRE
C.P. 10, succursale Delorimier, Montréal 34.

Veuillez recevoir du soussigné la somme de

- ☐ $3.50 pour un abonnement d'un an à Cité Libre
- ☐ $10.00 pour un abonnement d'un an (de soutien)
- ☐ $10.00 pour un abonnement spécial: 30 numéros de janvier 1960 à décembre 1962.

A partir du mois de ...., ... 1961

Au nom de ....

Adresse ....

....

☐ CADEAU
s.v.p. adressez à l'abonné une carte avec mes voeux.
Signé ....

....

Soussigné ....

Adresse ....

....



LE NATIONALISME ... OU LA MORT!

Gérard Pelletier

M. RAYMOND BARBEAU, chef d'une faction de droite du néo-séparatisme, vient de livrer au public une étrange prédiction. D'après les comptes rendus de la presse, il aurait déclaré, au cours d'une conférence: "Ou bien Cité Libre deviendra nationaliste, ou bien cette revue disparaîtra."

Pour des raisons maintes fois expliquées dans nos pages, nous n'avons jamais accordé ici beaucoup d'importance aux déclarations de M. Barbeau. Je le dis sans ironie aucune; il ne s'agit pas de plaisanter le leader laurentien mais l'effort de pensée qu'il dirige nous a toujours paru trop mal orienté, trop nourri d'illusions, trop évidemment divorcé du réel pour mériter de longs commentaires. Je ne sais comment M. Barbeau accueillera une opinion aussi franche, mais je n'en ai pas d'autre à lui servir. C'est pourquoi aussi les fréquentes accusations dont il nous accable, au hasard de ses conférences, n'éveillent jamais de grands échos. Il nous a tour à tour décrits comme des traîtres à la cause française, comme des suppôts du gouvernement fédéral, comme des professeurs de démission... et quoi encore? Il n'était guère possible de prendre au sérieux pareilles attaques, dont la virulence n'avait d'égal que la gratuité. On n'engage pas la conversation avec un monsieur qui vous accuse de meurtre sans produire le cadavre ni même une empreinte digitale!

Cette fois-ci, pourtant, la méthode est différente bien que le ton reste le même. M. Barbeau n'accuse plus: il prophétise. Or la prophétie exige un certain courage parce qu'elle implique un risque très réel: celui de se tromper. C'est par respect pour le risque encouru que nous relevons cette prophétie.

A la considérer toutefois d'un certain angle, on pourrait soupçonner M. Raymond Barbeau de jouer les petits malins. Prévoir la disparition d'une revue engagée, au Canada français, ce n'est pas très sorcier! L'espèce a la vie si courte! Qu'on songe à *La Relève*, aux *Idées*, aux *Cahiers* d'André Giroux, à *Liaison*, à la *Nation canadienne-française*, à tant d'autres! Mais où sont les neiges d'antan? Que *Cité Libre* connaisse seulement le même sort (pour les mêmes raisons totalement étrangères au nationalisme) et M. Barbeau pourrait triompher à trop bon compte! Mais je ne le soupçonne pas de tels calculs.

Supposons donc que *Cité Libre* succombe éventuellement à quelqu'anémie spirituelle uniquement attribuable aux idées qu'elle a défendues. Imaginons encore que l'autopsie est conduite par M. Barbeau lui-même et représentons-nous le chef laurentien penché sur le cadavre de notre aventure. Que cherche-t-il? D'abord à définir nos idées maîtresses, c'est-à-dire les quelques pensées auxquelles nous avons tenu profondément, celles qui ont sous-tendu tous les propos de *Cité Libre* depuis douze ans. Supposons enfin que M. Barbeau veuille procéder comme la Sorbonne au temps des jansénistes: quelles "propositions" centrales extraira-t-il alors de *l'Augustinus*... pardon! de *Cité Libre?* Je me suis livré moi-même à cet exercice: voici à peu près ce que cela donne:

• *En matière religieuse*: Les laïcs ont à jouer dans l'Eglise un rôle à leur mesure qu'ils n'ont pas le droit de laisser usurper par les clercs. Le catholicisme est universel: nul n'a le droit de le maquiller en religion nationale, moins encore de transformer l'Eglise en société patriotique.

• *En matière politique*: c'est à partir de la personne humaine intelligente et libre que toute société doit s'ériger.

• *En matière confédérale*: le Canada est bâti sur un type de fédéralisme qui partage les pouvoirs entre gouvernement central et gouvernements provinciaux: ce partage doit être respecté, non seulement parce que les Canadiens français diffèrent culturellement du reste du pays mais aussi parce que la décentralisation favorise une démocratie plus humaine, plus proche de chaque personne.

• *En matière provinciale*: Avant de réclamer plus de pouvoirs, avant d'attribuer à "Ottawa" ou aux "Anglais" les maux dont nous souffrons, commençons par utiliser à fond tous les pouvoirs dont nous disposons déjà, cessons de nous persécuter nous-mêmes par une fréquentation scolaire inférieure, des universités médiocres, etc.

• *En matière culturelle*: "L'état de siège" est levé. Les Canadiens français ne doivent plus agir comme une armée, avec l'obéissance pour vertu cardinale, mais s'épanouir comme personnes dans la liberté. Nous devons illustrer notre culture propre par des oeuvres, non plus seulement par des discours et des protestations.

• *En matière syndicale*: les Canadiens français, qui ont raté le premier tournant industriel au niveau des ingénieurs et des techniciens, ne doivent pas rater le second, celui de l'automation, au niveau des travailleurs. Education et organisation ouvrières sont des impératifs urgents.

Je m'arrête. Ces quelques propositions dessinent à très gros traits le squelette de ce que charrie *Cité Libre* sur les chemins cahoteux de l'événement. Est-ce là de l'anti-nationalisme? Ce souci de l'homme canadien français, de l'homme avant la nation mais en elle, nous vaudrait-il, même de la part d'un Raymond Barbeau, la condamnation sans appel réservée aux traîtres? Si oui, il faudrait conclure qu'ouvrir les fenêtres c'est trahir la maison, que défendre le droit des enfants c'est trahir la famille. Nous avons attaqué, souvent, *des* nationalistes et *des* nationalismes mais pour en dénoncer les illusions et les étroitesses — ce qu'en tous cas nous croyions être illusoire ou étriqué. Ce n'est pas de telles démarches qu'une revue souffre et meurt mais très exactement du contraire: orthodoxies mineures, prisons étouffantes des conformismes et des oppressions.

On est tenté, pour conclure, de retourner la prophétie contre M. Barbeau et de prédire que *son* nationalisme absolu et séparatiste, ou bien découvrira des horizons plus larges, ou bien mourra d'avoir menti aux Canadiens français sur les dimensions réelles de leur destin.

★

LA RÉFORME DU CONSEIL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Paul Lacoste

Tout le monde s'accorde à dire qu'une réforme s'impose. Laquelle?

IL semble bien que l'on va enfin réformer le Conseil de l'Instruction publique. Cette réforme, est-il besoin de le dire, est l'une des questions vraiment fondamentales qui sont soumises à la Commission Royale d'enquête sur l'enseignement. Les recommandations relatives au Conseil donneront même la mesure de l'enquête. Car il sera bien futile de vouloir agir sur des points particuliers si l'on ne règle pas d'abord le problème qui conditionne presque tous les autres, celui d'une autorité centrale en matière d'enseignement.

Cet article ne prétend pas proposer un plan complet de réforme, mais soulever seulement quelques problèmes et formuler certains principes que devrait respecter toute législation en cette matière. Quatre questions nous paraissent se poser: d'abord, l'étendue de la juridiction du Conseil; puis la nature de ses pouvoirs; ensuite sa division en comités et enfin sa composition.

LA JURIDICTION DU CONSEIL

Présentement, le Conseil a juridiction sur l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire publics. Encore ce dernier doit-il s'adapter aux programmes des facultés des arts, lesquelles sont étrangères au Conseil. Celui-ci a autorité aussi sur les écoles normales et le gouvernement a voulu, il y a quelques années, lui conférer un certain droit de regard sur les programmes de l'enseignement spécialisé. Le Conseil n'a aucune autorité sur la plus grande partie de l'enseignement secondaire, soit l'enseignement privé, non plus que sur les universités.

Comme nous le savons tous, il n'y a donc pas chez nous d'autorité centrale en matière d'éducation. C'est devenu un lieu commun de constater le désordre qui résulte de cette situation. On réclame partout la coordination de l'enseignement et malgré toutes les résistances et toutes les réticences, il est de plus en plus admis que cette coordination ne pourra pas être faite par un simple concours de bonnes volontés, et une pyramide de comités consultatifs: seule une autorité ayant une juridiction clairement déterminée peut coordonner le système. En faire la preuve serait enfoncer une porte ouverte.

DEUX ORDRES DE POUVOIR

Cependant, on trouve une certaine confusion chez beaucoup d'esprits décidés à établir cette autorité unique. On semble croire parfois qu'il s'agit simplement de créer un ministère de l'éducation. C'est qu'on ne distingue pas suffisamment deux ordres de pouvoir: le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif et administratif. Selon nous, le ministre responsable de l'éducation (peu importent ici les mots: nous parlons de réformes qui peuvent et doivent être faites quels que soient les termes utilisés) devrait exercer le pouvoir exécutif et administratif dans tout le domaine de l'éducation. Il aurait comme premier collaborateur le surintendant dont les attributions, tout comme la juridiction du ministre lui-même, serait étendue à l'ensemble du système. Et le surintendant ne recevrait plus, comme sous la présente loi, d'instructions du Conseil, puisque c'est du ministre que relèverait d'abord l'exécution des mesures adoptées par le Conseil.

Une telle réforme est nécessaire au niveau du pouvoir exécutif et administratif, mais elle ne réglerait pas tout, car avant d'administrer un système d'enseignement, ce que ferait le ministre, il faut d'abord le réglementer. On doit légiférer sur la coordination des divers niveaux et secteurs, sur les programmes, les examens, les diplômes, etc. C'est ce que fait présentement le Conseil de l'Instruction publique dans les limites trop étroites de sa juridiction. C'est très insuffisant et il faut maintenant qu'une autorité centrale légifère efficacement sur l'ensemble du système. Le problème est de savoir où situer ce pouvoir législatif, et la question ne serait pas résolue par la seule création d'un ministère de l'éducation.

Constitutionnellement, une telle autorité existe, même si cela n'a guère paru jusqu'à présent: c'est la législature provinciale. Cette législature a depuis longtemps délégué ses pouvoirs au Conseil de l'Instruction publique, dans les secteurs indiqués plus haut. Nous nous demanderons plus loin jusqu'à quel point elle doit continuer

à le faire. Mais une conclusion s'impose dès maintenant: si la législature continue à déléguer des pouvoirs à un Conseil, celui-ci doit être un Conseil général de l'éducation, ayant juridiction sur l'ensemble du système. Une juridiction qui devra du reste s'exercer très diversement selon qu'il s'agira de tel ou tel secteur.

LA DÉLÉGATION DE POUVOIR

Demandons-nous maintenant qui doit légiférer en matière d'enseignement. Selon une première formule, la législature pourrait elle-même s'en charger en grande partie et conférer au gouvernement et au ministre un large pouvoir de règlementation pour l'application de ses lois. Dans ce cas, le ministre deviendrait le véritable maître et un Conseil de l'Education n'aurait qu'une voix consultative. Nous croyons peu utile de discuter cette formule, si éloignée des conceptions de notre milieu, et qui du reste comporte des inconvénients incontestables et graves. Elle serait cependant moins nocive que celle qui consiste à désintéresser la législature de l'enseignement et à en écarter le ministre responsable, comme c'est le cas maintenant.

Il semble donc réaliste de maintenir une certaine délégation du pouvoir législatif à un Conseil mais une délégation moins étendue qu'elle ne l'est sous la loi actuelle. Selon nous, il faudrait distinguer les dispositions fondamentales qui doivent régir le système d'enseignement et les règlements d'une portée moindre. Ainsi la coordination des divers niveaux et des principaux secteurs, la durée de chaque cycle d'étude, le type de diplôme qui doit couronner chacun, le statut des enseignants et d'autres questions de cet ordre, devraient relever de lois organiques adoptées par la législature elle-même.

Il doit en être ainsi parce qu'il ne s'agit pas là de questions simplement techniques, mais bien de véritables problèmes politiques, si du moins l'on veut donner au mot "politique" son sens véritable. En effet ce qui est alors en cause, c'est l'insertion du système d'enseignement dans la société. Ce système reflète la collectivité et réciproquement influe en profondeur sur l'évolution de celle-ci. Il s'agit de l'accessibilité et du rôle social des divers secteurs de l'enseignement, donc de la préparation à toutes les fonctions dont dépend le progrès de la communauté.

La législation doit déterminer les caractères essentiels de chaque type d'institution. Elle doit établir un ordre de priorité dans le développement des divers aspects de l'enseignement. Ces questions ont une incidence capitale à la fois sur les finances publiques, sur l'utilisation rationnelle de nos ressources et sur l'évolution sociale et culturelle du milieu. Tout cela relève incontestablement, et au plus haut point, du bien commun. Vouloir que les représentants du peuple continuent à s'y intéresser le moins possible, c'est ne pas croire à la démocratie.

Les lois organiques touchant l'éducation, comme toutes les autres, seraient proposées à la Chambre par le gouvernement après consultation d'experts et notamment après consultation du Conseil de l'éducation. Certains objecteront sûrement que les députés n'y entendent rien. A cela on peut répondre qu'ils ont en matière d'enseignement à peu près la même compétence moyenne qu'en matière de fiscalité ou de législation sociale et pourtant on n'a jamais songé à exclure de ces domaines nos législateurs. Qu'on n'objecte pas non plus que l'éducation serait comme dégradée si elle était discutée par nos hommes politiques. En fait, nous entendrions probablement à la Chambre tantôt des propos éclairés et tantôt d'énormes sottises, comme dans tous les milieux non spécialisés où l'on parle d'éducation. Et l'habitude de discuter des problèmes de cet ordre contribuerait peut-être précisément à élever le niveau de nos débats parlementaires. La Chambre pourrait d'ailleurs constituer un comité d'éducation recruté avec un soin particulier, comme il en existe pour d'autres aspects de la législation.

LE CONSEIL ET LE MINISTRE

Les lois organiques relèveraient donc de la législature, qui déléguerait par ailleurs à un Conseil de l'éducation un large pouvoir de règlementation. C'est des règlements du Conseil que relèveraient les programmes, les méthodes, les examens, la formation des maîtres, etc. Mais ici se pose le problème des attributions respectives du Conseil et du ministre responsable de l'éducation. A qui doit-on conférer l'initiative d'élaborer les projets de règlements? Selon une première formule, c'est au ministre qu'il appartiendrait de faire préparer les règlements, qui seraient ensuite soumis au Conseil. Celui-ci aurait le pouvoir de les renvoyer au ministre, en lui proposant des amendements le cas échéant.

Cette formule en effrayerait plusieurs, qui craindraient de voir le Conseil réduit peu à peu au rôle de Sénat inactif. En fait, elle risquerait de centraliser à l'excès l'initiative entre les mains du ministre. Mais ici encore, répétons-le, ce mal serait moins grand que de tenir le ministre responsable à l'écart des questions pédagogiques, comme c'est le cas présentement. Car c'est là une des causes profondes du marasme de notre système.

Une autre solution peut être envisagée. Le Conseil aurait lui-même l'initiative de la règlementation, qu'il ferait élaborer par ses sous-

comités et des experts. Les règlements, comme sous la présente loi, seraient soumis à l'approbation du lieutenant-gouverneur en conseil. Mais il faudrait que cette approbation soit plus qu'une simple formalité. Et dans ce cas, il serait indispensable de bien assurer que le Conseil agisse en liaison étroite avec le ministre. Celui-ci devrait avoir des représentants à tous les comités et sous-comités. Par ailleurs, il aurait le pouvoir de soumettre des questions à la considération du Conseil, qui devrait lui faire rapport. Enfin, et c'est là un point essentiel, le ministre ferait périodiquement rapport au Cabinet et à la Chambre sur l'activité du Conseil, ce qui serait probablement un préventif efficace contre l'obstruction.

Sous la présente loi, le surintendant informe simplement la Chambre tous les ans de l'"état de l'éducation". C'est très insuffisant. Il y a une grande différence entre une compilation de statistiques fournies par un haut fonctionnaire à peu près intouchable et un rapport sur l'ensemble d'une politique d'éducation soumis par un ministre responsable.

Par ailleurs, nous n'avons parlé que du pouvoir de règlementation délégué au Conseil. Sous le régime actuel, cet organisme exerce aussi d'autres pouvoirs, par exemple celui d'approuver les manuels. Cette attribution pourrait être maintenue. Le Conseil constitue aussi une sorte de tribunal dans les cas de révocation du brevet d'instituteur: cette fonction devrait peut-être relever d'un organisme distinct. Enfin le Conseil a d'autres attributions secondaires qui ne sont pas d'ordre législatif; celles-là devraient, en principe, être transférées au ministre.

En somme, et quelles que soient les modalités envisagées, il est indispensable que l'autorité civile, c'est-à-dire la législature, le gouvernement et le ministre responsable, cesse d'être presque écartée du domaine de l'enseignement. Par contre, il est vrai qu'il faut traiter ce domaine avec des précautions particulières et pour cela nous proposons de conserver au Conseil des pouvoirs très réels. Et ici d'ailleurs l'esprit compte beaucoup plus que les structures: il n'y a pas de formule juridique qui garantisse automatiquement l'équilibre des pouvoirs et encore moins l'honnêteté et la compétence de ceux qui les exercent. Mais du moins la dernière solution envisagée essaie-t-elle de concilier l'efficacité et le contrôle démocratique d'une part, et d'autre part le rôle, très désirable en éducation, d'un organisme non politique.

LES DIVISIONS DU CONSEIL EN COMITÉS

Sous sa forme actuelle, le Conseil de l'Instruction publique est divisé en deux comités, catholique et protestant, chacun exerçant dans son secteur la pleine juridiction du Conseil. Ce régime ne répond pas aux besoins d'aujourd'hui.

En effet, le Conseil est d'abord une institution d'ordre éducatif et non pas d'ordre religieux, même si l'aspect religieux est extrêmement important en éducation. Les structures du Conseil doivent donc être conçues d'abord en fonction des besoins de l'enseignement, celui-ci étant lui-même sensé toujours en fonction du bien commun d'une société démocratique. Demandons-nous alors, à la lumière de ce principe, si la division du Conseil doit être aussi absolue qu'elle l'est maintenant et si c'est bien selon la confessionalité qu'elle doit se faire. La réponse à la première question est facile à donner théoriquement: il y a des exigences en éducation qui sont les mêmes pour toutes les catégories de citoyens et des problèmes qui se posent de la même façon pour tous: il serait donc normal qu'une autorité unique s'en préoccupe et en principe les comités du Conseil devraient siéger conjointement pour l'étude de ces questions d'intérêt général. En pratique cependant, il faut nous rendre compte que la réalité sociologique et culturelle sépare trop profondément les anglophones des francophones pour que les deux groupes puissent collaborer très étroitement en matière d'éducation. Il faut accepter que chacun se donne le système qui lui convient, même au prix d'une certaine perte d'efficacité.

CULTURE ET CONFESSIONALITÉ

Mais nous avons parlé de francophones et d'anglophones — non de catholiques et de protestants — et cela amène la réponse à la deuxième question: est-ce bien la confessionalité qui doit départager les comités? Historiquement, il était peut-être normal qu'il en fût ainsi, car il y avait une correspondance à peu près parfaite entre catholique et Français d'une part, protestant et Anglais d'autre part. Mais les choses ont changé, puisque le groupe de langue anglaise s'est fortement différencié: il comprend aujourd'hui une proportion appréciable de catholiques, de juifs et d'autres non-protestants: et même le groupe français, on l'a assez répété depuis quelques mois, est de moins en moins homogène, comportant une minorité non encore recensée de non-catholiques.

On arrive alors à la situation suivante: le comité catholique régit présentement non seulement l'enseignement français, mais aussi l'enseignement anglo-catholique. Or celui-ci s'apparente beaucoup au régime et à l'esprit de l'enseignement qui relève du comité protestant, sauf bien entendu en matière religieuse. Et c'est naturel qu'il en soit ainsi, car tout système d'éducation se conçoit en fonction d'une culture, et malgré leurs divergences religieuses, les anglophones de la province paraissent cul-

turellement bien plus près les uns des autres que leur minorité catholique n'est apparentée à la majorité canadienne-française. (Je parle d'ailleurs ici des véritables anglophones et non de certaines catégories de Néo-canadiens non encore assimilées au groupe anglais mais qui ont été entraînées massivement vers l'école anglaise pour des raisons qui n'ont rien à voir avec la culture.) Il est donc normal que tous les anglophones tendent vers un même système, quitte à différencier par ailleurs leurs écoles selon la confessionnalité. Il serait donc logique qu'un seul comité régisse tout l'enseignement de langue anglaise et comporte des sous-comités pour toutes les matières ayant trait à la formation religieuse, celle-ci étant du reste comprise largement.

Il est cependant difficile de parler avec pertinence des diverses minorités anglophones, car elles se sont exprimées beaucoup moins que l'élément canadien-français sur la réforme de l'enseignement. La proposition de les unir toutes dans un même comité nous paraît logique: quel accueil les intéressés y feraient-ils? Et comment différencier les groupes à l'intérieur du comité de langue anglaise? Les juifs sont-ils satisfaits d'être identifiés aux protestants? Il est urgent que les minorités de langue anglaise fassent connaître davantage leur point de vue, comme l'ont fait les minorités françaises. Il faudrait éviter d'imposer aux anglophones une réforme dont ils ne voudraient pas. En particulier, si les catholiques de langue anglaise désiraient demeurer attachés au comité français, nous n'y verrions guère d'objection; c'est évidemment surtout en fonction du groupe français que la présente étude a été conçue.

UN COMITÉ DE LANGUE FRANÇAISE

Chez les Canadiens français, on ouvrira tôt ou tard quelques écoles non confessionnelles. Qui les réglementera? Espérons qu'on évitera l'aberration de créer un nouveau type d'école, embryon d'un système neutre qui serait sans relation avec l'ensemble des écoles catholiques françaises. Il faut que toutes les écoles publiques françaises de la province soient soumises à un seul régime, adapté aux exigences de la culture canadienne-française. Nous devons donc envisager un seul comité de langue française, régissant non seulement l'enseignement catholique, mais aussi l'enseignement non catholique. Et à cette fin, le comité français devrait lui aussi comporter des sous-comités ayant autorité sur les matières qui ont quelques rapports avec la religion.

Le sous-comité catholique régirait l'aspect religieux de l'enseignement dans l'immense majorité des écoles françaises, qui demeureraient intégralement catholiques, comme elles le sont maintenant. Et par ailleurs les catholiques, constituant la quasi totalité de la population, occuperaient normalement presque tous les sièges du comité de langue française. Il n'y aurait donc aucune possibilité que l'ensemble de nos écoles perdent leur caractère confessionnel.

Le sous-comité (ou les sous-comités) non-catholique de langue française veillerait à faire donner dans les écoles françaises non-catholiques l'enseignement moral approprié. Il pourrait aussi choisir des manuels différents dans certaines matières mixtes. Mais pour les autres matières du programme, la minorité ne pourrait avoir aucune objection à la règlementation adoptée par le comité de langue française, où figureraient d'ailleurs certains de ses membres.

Une pareille réforme ne paraît pas soulever d'objection au point de vue constitutionnel, car elle respecterait le régime d'écoles catholiques et protestantes existant dans la province, comme l'exige l'article 93 de l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique. La réforme modifierait seulement la structure du Conseil qui régit l'enseignement, sans porter atteinte aux écoles confessionnelles elles-mêmes. De toute façon, la division du Conseil en comités catholique et protestant est postérieure à la Confédération, et ne peut donc être visée par l'article 93.

D'autre part, on saisira facilement l'esprit de ce projet de réforme: face à un puralisme grandissant, il faut différencier davantage notre système d'enseignement. Mais parallèlement, il faut de toute évidence assurer une certaine unité dans toute cette diversité. On ne peut tout de même pas concevoir, comme certains paraissent y songer, quatre ou cinq comités indépendants, chacun régissant intégralement un secteur isolé. Ce serait l'anarchie complète. Il y a place pour deux systèmes, correspondant à deux cultures. Et à l'intérieur de chacun, il faut une différenciation partielle selon la confessionalité: que deux comités règlementent donc l'ensemble des deux systèmes, et que des sous-comités se chargent de l'aspect religieux de l'enseignement.

LES DIVERS NIVEAUX D'ENSEIGNEMENT

Nous avons vu au début que le Conseil réformé devrait avoir juridiction sur l'enseignement de tous les niveaux. L'exercice efficace d'une autorité aussi étendue suppose que les comités du Conseil sont divisés en sous-comités spécialisés. Il semblerait opportun d'adopter la division suivante, qui a déjà été proposée du reste: les comités français et anglais comprendraient chacun des sous-comités distincts pour les enseignements primaire, secondaire et uni-

versitaire. Nous laissons de côté la question de savoir où devra se terminer l'enseignement secondaire et où commencera l'enseignement universitaire. Pour l'enseignement spécialisé, peut-être serait-il plus simple d'avoir un seul sous-comité conjoint rattaché aux deux comités, car les différences culturelles ont moins d'importance dans ce secteur.

Il va sans dire que le pouvoir de règlementation doit s'exercer très différemment selon les divers niveaux d'enseignement. On se plaint déjà au cours primaire d'un excès à ce point de vue. Il est certain en tous cas que le régime du cours secondaire doit laisser aux professeurs une grande latitude. Au niveau universitaire il n'est pas question de réglementer les cours eux-mêmes, qui doivent relever des facultés et de leurs professeurs. Au plan de l'université, la juridiction du Conseil ne peut s'étendre qu'à la coordination générale des études supérieures dans la province, aux conditions d'admission, à l'équivalence des diplômes, etc.

Il se pose aussi aux niveaux universitaire et secondaire un problème de la plus haute importance: celui de la répartition des institutions à travers la province. Dans le cas des universités, c'est la fameuse question des nouvelles chartes et aussi celle de la planification du développement des institutions existantes, afin d'éviter la dispersion des efforts. Au niveau secondaire, c'est le problème de l'expansion du secteur public et de sa coordination avec le secteur privé.

Ces questions, étant d'un autre ordre, ne devraient pas relever du Conseil. D'ailleurs, dans le cas des universités, elles ont une telle incidence immédiate sur les finances publiques que seul le gouvernement lui-même, sur l'avis du ministre responsable, peut prendre les décisions majeures. Il vaudrait mieux qu'un organisme autre que le Conseil avise le gouvernement sur la création ou l'expansion de telle ou telle institution, de même que sur la répartition des subventions. Le rôle du Conseil doit être plutôt d'adopter des règlements généraux.

LA COORDINATION DES COMITÉS ET DES SOUS-COMITÉS

Demandons-nous maintenant comment fonctionneraient tous ces éléments du Conseil. Les comités travailleraient tantôt seuls, tantôt conjointement. A l'occasion, les sous-comités français et anglais devraient se rencontrer pour discuter les questions d'intérêt commun qui se posent dans leur secteur. Les deux sous-comités universitaires pourraient notamment collaborer assez étroitement. Et bien entendu, cette division des comités selon le niveau d'enseignement recouperait la division proposée plus haut selon la confessionalité. A l'intérieur d'un grand conseil, les comités et les sous-comités se répartiraient la tâche selon la nature des problèmes à étudier et des règlements à édicter.

On objectera que toute cette machine serait bien lourde, et c'est malheureusement vrai. Mais comment pourrait-elle à la fois être simple et respecter tous les particularismes auxquels nous tenons? La question est de savoir si un pareil Conseil pourrait agir efficacement et nous donner cette autorité centrale dont la carence a si gravement nuit jusqu'à maintenant.

Les deux comités pourraient être efficaces à une condition: c'est que les sous-comités ne soient jamais considérés comme des entités indépendantes, mais comme des parties d'un tout. Leurs attributions propres seraient strictement délimitées et l'accent devrait toujours être mis sur l'autorité du Comité comme tel. Chaque sous-comité pourrait exercer lui-même le pouvoir de règlementation dans les cas relevant clairement et exclusivement de sa juridiction. Mais pour les questions intéressant deux sous-comités et sur lesquelles il n'y aurait pas d'accord, c'est le comité qui déciderait. Et alors, qui jugerait si une question est d'intérêt commun? Qui ferait la liaison entre tous ces organes? C'est le ministre responsable de l'éducation. Malgré nos traditionnelles objections, nous n'échapperons pas à cette exigence de l'unité et de l'efficacité.

Il s'agit d'établir un équilibre, nouveau chez-nous, entre un Conseil composite et représentatif et un ministre unique responsable à la législature. Il faut tenter l'expérience, en espérant que tous les éléments du Conseil comprendront bien une chose: si cette structure très accueillante devait échouer, elle serait fatalement remplacée, tôt ou tard, par un cadre plus rigide et moins diversifié. L'Etat moderne finit toujours par l'emporter sur la féodalité. Le danger le plus grand n'est pas, pour un avenir prévisible, l'excès de centralisation et l'ingérence d'un ministre. C'est bien plutôt l'éparpillement et l'incohérence.

LA COMPOSITION DU CONSEIL

Il reste à nous demander comment serait composé le Conseil. Cette question prête peut-être encore plus à discussion que les autres et il faut renoncer à trouver une formule parfaitement logique, le nombre des membres de chaque catégorie étant forcément déterminé un peu arbitrairement. Quelques principes peuvent cependant guider le législateur.

D'abord, il importe que tous les membres soient nommés pour un terme déterminé, par exemple cinq ans, avec possibilité d'un seul renouvellement de mandat. Les nominations

"durant bon plaisir", qui sont en fait des nominations à vie, entraînent fatalement la sclérose d'un Conseil. On objectera que limiter ainsi les termes d'office, c'est se priver d'une expérience précieuse. Cela est vrai dans certains cas. Mais c'est un inconvénient bien moindre que de garder des membres qui n'ont plus rien à apporter et d'empêcher des personnes plus jeunes d'introduire des idées nouvelles.

Puis, chaque comité ne doit pas compter trop de membres, si l'on veut qu'il ait une certaine efficacité. Cette condition est très difficile à réaliser, étant donné tous les éléments qui doivent être représentés au Conseil. C'est pourquoi une grande part du travail devrait être faite par les sous-comités, beaucoup moins nombreux. C'est ainsi, du reste, que fonctionne déjà dans une certaine mesure le présent Conseil.

Enfin le Conseil devrait être représentatif et c'est ici qu'il faut tenter d'être équitable, sans rechercher la perfection. Quels éléments doivent y être représentés? Il faut distinguer selon les sous-comités. Ainsi les délégués des parents doivent être présents surtout aux sous-comités primaire et secondaire. Ce sont les Commissions scolaires qui devraient assurer leur représentation, à condition que l'on rende tous les parents éligibles au poste de commissaire d'école. Les délégués de l'épiscopat joueraient un rôle dominant aux sous-comités catholiques chargés de l'aspect religieux de l'enseignement, et seraient aussi présents aux divers sous-comités de langue française. Les éducateurs de chaque niveau seraient représentés au sous-comité responsable de ce niveau. Le ministre aurait un délégué à tous les sous-comités. Et enfin, un certain nombre de personnalités, choisies par le lieutenant-gouverneur-en-conseil dans les divers milieux, viendrait compléter les cadres. Cette dernière catégorie de membres, répartie entre tous les sous-comités, devrait avoir une allure plus démocratique que l'actuelle moitié laïque du comité catholique. Ainsi les syndicalistes devraient avoir voix au chapitre.

Voilà quelques principes et quelques suggestions. Rappelons-nous toutefois que toute formule est discutable, et qu'aucune n'aura de vertus magiques. Une réforme du Conseil pourra simplement faciliter les choses: aucune n'assurera par elle-même le progrès de l'enseignement. Le Conseil sera satisfaisant s'il donne une place aux principaux groupes et s'il peut canaliser l'action de quelques esprits dynamiques et réalistes.

★

La contre-révolution cubaine végète en Floride

Alice Poznanska

Au cours d'un séjour de quelques semaines à Miami, notre collaboratrice Alice Paznanska a pris contact avec les réfugiés cubains. Elle nous livre ici les conclusions de son enquête, un témoignage direct sur l'une des questions les plus confuses de l'actualité nord-américaine.

LES Cubains continuent à fuir l'île. Des immigrants envahissent journellement les hôtels situés le long des plages de la Floride. Peu de jeunes célibataires. Des couples surtout accompagnés d'enfants en bas âge. Touristes curieux apportant une ou deux malettes et s'installant pour des semaines dans des hôtels de troisième ou de quatrième ordre. Personnes relativement fortunées, appartenant à des milieux de professionnels ou de commerçants, forcées de quitter la Havane à cause de leurs anciennes sympathies politiques. Gens désireux d'établir de nouveaux contacts, de placer avantageusement les débris de leur fortune, ou tout simplement de se ménager une retraite convenable et sûre.

Par contre les exilés qui hantent les rues de la ville de Miami viennent surtout des classes laborieuses. Ils cherchent n'importe quel emploi qui leur permette de subsister et d'attendre la suite des événements. Cet exode semble être causé, d'une façon générale, par des raisons économiques.

Les personnes interrogées répondent presque invariablement que la situation se détériore à Cuba. Le rationnement des corps gras est très sévère et il devient de plus en plus difficile de se procurer la majorité des denrées de première consommation. Le fait, en outre, que le nouveau régime ait remplacé les anciens spécialistes par des nouveaux venus, ignorant les rudiments du métier qu'ils sont appelés à exercer, a causé des ravages dans certains secteurs tels que l'élevage du bétail par exemple.

La suppression du tourisme a également affecté profondément une partie de la main d'oeuvre. Les employés des hôtels, des boîtes de nuit, des épiceries et des magasins de luxe, qui travaillaient dans des établissements dotés d'air conditionné, s'adaptent mal à l'usine. La pression et le contrôle policier, très arbitraires, favorisent des arrestations injustifiées et menacent même les partisans du régime qui se permettraient d'être mécontents momentanément de leur situation.



José Miro Cardona

Toutefois l'attitude des exilés à l'égard de Castro est loin d'être extrémiste. Ils reconnaissent le progrès que présentent certaines réformes telles que la redistribution des terres, mais considèrent que le dictateur procède à des changements trop brusques et trop radicaux qui provoquent la faillite d'industries autrefois florissantes. Résignés, ils espèrent que le nouveau régime s'écroulera sous le poids des abus et des fautes commises. De toute évidence, il y a peu de chances de trouver dans ce groupe de familles laborieuses des éléments susceptibles de participer spontanément à une action armée.

Le quartier général des représentants officiels du mouvement anti-castriste est situé sur le Biscayne boulevard. Un grand bureau, très spacieux et très impressionnant, occupe le rez-de-chaussé d'un building moderne. Son mur extérieur, entièrement vitré, est marqué d'inscriptions en langue anglaise et espagnole: "Lutte pour la liberté", "Lutte contre le communisme", etc... A l'intérieur, au fond d'un grand hall, quelques tables sont occupées par des employés, tous Cubains de race blanche.

Ce sont pour la plupart des hommes provenant de milieux relativement aisés dont les biens ont été saisis par les dirigeants du nouveau régime. Ils considèrent que le dictateur cubain n'est qu'un instrument entre les mains du parti communiste organisé par l'U.R.S.S., et ne mâchent pas leur mots.

LE CANADA PAIERA CHER

"Le Canada paiera cher" — nous a-t-on dit — "ses relations avec le gouvernement factice imposé par les ennemis de notre patrie. Les autorités canadiennes viennent de démontrer leur manque de respect à l'égard de la liberté et de la dignité humaine en se préoccupant uniquement de considérations bassement matérialistes. Le jour où le dictateur actuel sera renversé, le Canada répondra devant les vrais patriotes cubains qui ne lui pardonneront jamais son attitude.

"Quiconque accepte de traiter avec Castro accepte de participer à la ruine de Cuba. Le peuple cubain meurt de faim. Pour pouvoir vendre des oranges en U.R.S.S. on les rationne à l'intérieur du pays. Pour pouvoir expédier l'huile aux communistes étrangers, on prive les citoyens de tout corps gras."

Pourquoi le peuple cubain ne tente-t-il pas de se soulever dans ces conditions? On nous répond que si la mer ne séparait pas l'Ile des côtes de la Floride les gens partiraient à un rythme supérieur à celui des Allemands de l'Est à Berlin. L'objection que l'invasion d'avril n'a pourtant pas été alimentée par des foules enthousiastes, recevant à bras ouvert les libérateurs, rencontre invariablement la même réponse: — "Le débarquement de Normandie n'aurait pas été possible sans l'aide de l'aviation; pourtant les Français étaient profondément anti-allemands. Les avions promis n'étant pas arrivés, les "soldats de la liberté", furent forcés de reculer pendant qu'on maintenait la population de l'Ile sous la menace de représailles." — On refuse cependant de préciser d'où devait venir les avions et qui les avait promis.

Les employés de ce département font partie du comité qui doit régler la question des tracteurs réclamés par Castro en échange de la libération des prisonniers. Ils espèrent mieux mener les pourparlers que ce ne fut le cas jusqu'à maintenant et aboutir à un accord acceptable. Ils sont reconnaissants au gouvernement américain de leur avoir permis de ramasser les souscriptions et d'avoir accepté de financer le déficit éventuel.

Leurs opinions concernant Castro sont toutefois à ce point unilatérales qu'on éprouve une impression d'extrémisme tendancieux comparable à celui qui marque les discussions avec les représentants officiels des pays de derrière le rideau de fer. Aucun doute, aucune critique des vérités acceptées une fois pour toutes, ne semblent être permis.

QUELLE POLITIQUE?

Nous osons une dernière question: — Quelle politique allez-vous préconiser si vous parvenez à rétablir un gouvernement de votre choix? — Malheureusement en dehors de postulat de la liberté des élections qui devra représenter l'objectif primordial, personne n'est en mesure de discuter des futures réformes économiques et sociales.

A quelques maisons de là, dans les bureaux du "Front Cubain", l'atmosphère est totalement différente. A l'intérieur de cet édifice, de fort modeste aspect, règne une tension étrange. Des hommes, pour la plupart jeunes, entrent et sortent constamment. On discute à haute voix dans de petites pièces exiguës et on boit d'innombrables tasses de café noir préparé à la mode cubaine. Dans l'entrée, sur la table de la téléphoniste, le livre "Exodus" occupe une place de choix, et il faut présenter par écrit les raisons de sa visite pour passer cette ligne de démarcation.

Ici, on déclare unanimement que Castro a trahi l'idéal national. Qu'il s'est vendu à Moscou, comme l'illustre d'ailleurs les nombreux dessins et caricatures qui égayent les murs de taches de couleurs. Qu'il a jetté le peuple cubain, profondément catholique, en pâture au parti communiste.

L'un des employés, soldat de l'invasion d'avril, nous présente deux de ses camarades d'armes. — "La contre-révolution manque d'unité" — nous disent-ils. — "En principe il y a deux chefs, Miro Cardona et Manuel A. de Varona, mais les forces en présence sont divisées en plusieurs groupements. Cet état de choses est dû autant aux ambitions personnelles, qui empêchent la réalisation d'une action solidaire, qu'à l'individualisme forcené des Cubains." — "Moi-même, par exemple" — enchaîne un des officiers — "je fus autrefois maire d'un village. J'ai toujours combattu les forces de Castro. J'ai tout sacrifié pour le mouvement. Personne cependant ne semble s'apercevoir de l'importance des services que j'ai rendus. Je reste dans l'ombre, je ne sollicite pas la publicité tapageuse de journaux, j'attends mon heure."

La contre-révolution cubaine, c'est ce milieu désorienté, excité, mais fanatique. Il ne s'agit pas d'agents à la solde du gouvernement américain. Bien au contraire, les Américains y sont considérés comme des alliés qui n'ont pas rempli, au moment crucial de l'action armée, leurs engagements.

ON PARLE DE LIBERTÉ ON RÊVE DE DICTATURE

La majorité parle de la liberté démocratique, mais rêve d'un dictateur capable de tenir tête, avec succès à Castro et dans une certaine mesure également aux Américains. Il semble qu'un homme prêt à assumer ce rôle existe. Jeune et dynamique, il a le don de galvaniser et d'entraîner les foules. Actuellement, il serait à la tête de toute action subversive qui aurait lieu à Cuba. Toutefois, ses conceptions politiques restent inacceptables pour le petit groupe d'intellectuels qui dirigent officiellement la contre-révolution et qui n'appuieront jamais quelqu'un qui sort du rang. Pour le moment, ils acceptent comme leader Jose Miro Cardona, ancien premier ministre, tout en sachant fort bien que la masse cubaine n'est pas capable de suivre ce professeur et doyen d'université aux idées infiniment trop modérées.

Le "Centre des Réfugiés Cubains" se trouve loin des bureaux du "Front Cubain". Il occupe une maison d'aspect assez misérable. Les corridors sont pleins de gens et les employés semblent débordés. Il n'est plus question de politique, de tendances ou de propagande, mais tout simplement du secours qu'on essaie d'offrir à un grand nombre de personnes. Côte-à-côte s'y trouvent des services médicaux, des services de placement, d'aide à l'enfance, d'allocation de logement, d'alimentation et autres. Des sociétés religieuses catholique, protestante et juive, voisinent au rez-de-chaussé.

Nous avons parlé avec plusieurs immigrants qui attendaient leur tour. De toute évidence, ils sont surtout préoccupés par le souci de trouver un gagne-pain quelconque, de préférence en Floride, pour rester aussi près que possible de l'Ile. "Nous ne voulons pas vivre dans un pays communiste" — déclarent-ils — "mais il est bien pénible d'être obligés d'aller s'établir en dehors de cette région dont le climat reste semblable au nôtre et d'où on pourra revenir rapidement, au premier signe d'un changement à Cuba."

Ce milieu des réfugiés n'est certes pas endoctriné. Il ressemble à n'importe quelle masse humaine en exode dont la peur du lendemain est la principale carastéristique.

Au premier étage, un des officiers supérieurs du Centre, qui y travaille depuis plus de deux ans, nous consacre quelques instants. Homme d'un certain âge, calme, sceptique et visiblement très préoccupé par sa mission, il dit: — "Je ne peux parler que de ce qui se passe au Centre. La politique ne me concerne pas. Nous recevons environ 900 cas par semaine dont dix pour cent arrivent directement de l'Ile. On les vaccine, on les loge dans un hôtel et on organise ensuite leur nouvelle vie. L'allocation maximum est de $100 par mois et par famille, sans distinction relative au nombre d'enfants. Dans certains cas, les parents peuvent obtenir également 27 livres de nourriture variée par trente jours. Les célibataires et les couples seuls, par contre, ne touchent que $70 par mois. En ce qui concerne l'éducation, le Centre place les enfants dans des écoles primaires et secondaires. Le coût de leur éducation est défrayé pour 50% par le gouvernement fédéral et pour l'autre moitié par chacun des Etats concernés.

"Notre plus grand problème est celui du placement. En Floride, les emplois disponibles sont limités aux travaux pénibles et mal rémunérés tels que lavage des voitures ou service domestique dans des établissements très modestes. En ce qui concerne les intellectuels, et notamment les avocats, nous n'avons pratiquement aucune possibilité de les employer. Jusqu'à maintenant 58,000 personnes ont été envoyées à l'intérieur des Etats-Unis, mais le marché de travail les absorbe d'autant plus difficilement qu'ils ne connaissent pas l'anglais. La Croix-Rouge distribue des dictionnaires; les familles, toutefois, éprouvent beaucoup de difficultés à assimiler les mots et les expressions les plus usuels.

DES PÊCHEURS

"Depuis quelque temps nous recevons surtout des réfugiés qui se recrutent parmi les classes laborieuses. Récemment, par exemple, est arrivé un grand nombre de pêcheurs dont Castro a décidé de nationaliser les bateaux et de planifier l'activité. Les pêcheurs cubains sont trop individualistes pour accepter un carcan de ce genre."

Difficile de juger s'il s'agit réellement des "individualistes", ou plus simplement de contrebandiers, par exemple. Une dernière question avant de prendre congé. Que pensez-vous du régime actuel?

"J'ai quitté l'Ile il y a deux ans et mon neveu a été tué au cours de l'Invasion. Je crois que Castro a fait des réformes qui s'imposaient, mais qu'il commence à suivre une fausse tendance. Sa politique doit se terminer par un échec. Qu'une révolution s'attaque aux riches, c'est normal, mais quand on opprime les classes laborieuses, ça finit toujours mal. Dernièrement des restrictions monétaires ont ruiné les petits épargnants et on prépare une nouvelle loi qui supprimera les pensions de vieillesse. Le gouvernement placera les gens âgés dans des institu-

(*suite à la page* 32)

LA RANÇON D'UN SYSTÈME

Jacques Tremblay

MONSIEUR Marc-Aimé Guérin est professeur régulier de géographie à l'Ecole normale Jacques-Cartier. A la mi-septembre, il a été suspendu de ses fonctions, sur la demande des directeurs de l'école et sur l'autorité du Surintendant du DIP et du secrétaire du Comité catholique du DIP.

DES PRETEXTES?

Contre le professeur Guérin, on ne peut invoquer aucun argument d'ordre professionnel: il est compétent et donne d'excellents cours. Sa compétence est reconnue par l'Université de Montréal, dont il détient une licence en pédagogie et une maîtrise ès arts. La qualité de ses cours est confirmée par les témoignages unanimes des étudiants. (C'est d'ailleurs par les étudiants que j'ai connu le professeur Guérin). On invoquera alors, pour justifier le renvoi espéré, des arguments de toutes sortes: on montera en épingle des retards de quelques minutes au début d'un cours, et on tiendra rigueur des absences qu'on avait d'abord autorisées. Ce sont, en tout cas, les raisons dont on a parlé publiquement. Le dossier reste secret. Il est probable qu'on y fait un "procès d'intentions", selon nos bonnes habitudes de Canadiens français.

LA BALANCE DE LA JUSTICE

Cependant, avant même de chercher à condamner ou à innocenter le professeur Guérin, nous pouvons nous poser une question: au nom de quels critères sera-t-il possible, au Comité catholique du DIP, de juger le professeur Guérin? Quelle règle servira de mesure dans ce procès? Et il faut répondre, si scandaleux que cela puisse être pour le non initié: AUCUNE.

Un fonctionnaire est démis de ses fonctions lorsqu'il ne satisfait pas aux exigences de ses fonctions. Seulement, le DIP ne s'est jamais arrêté à définir les exigences de la fonction de professeur. Le seul critère qui préside au choix des professeurs, c'est le bon vouloir d'un directeur ou d'un principal. Il y a bien un vague règlement qui dit qu'un professeur d'école normale doit posséder un brevet d'enseignement et une licence universitaire quelconque, mais on sait qu'en pratique, les "bonnes recommandations" remplacent facilement le degré universitaire. De même, les promotions dans les Ecoles normales et au DIP, ne répondent à aucun système défini: c'est encore le bon vouloir des autorités concernées qui sert d'unique critère.

Reste donc ceci: le bon vouloir d'un supérieur est l'unique critère qui préside à la nomination des professeurs, et, en corollaire, le mauvais vouloir de cette même autorité deviendra l'unique critère qui présidera à une distitution. C'est l'arbitraire érigé en système.

Il est pénible de constater que le DIP prend moins de précautions pour nommer celui qui sera responsable de la formation professionnelle des instituteurs, que le service civil du gouvernement fédéral, par exemple, n'en prend pour nommer un commis quelconque. Et il est impossible de dire tout le mal qu'ont pu faire l'arbitraire et l'improvisation dans le monde de l'instruction publique. Un tel système favorise les cabotins. Il détruit les hommes compétents. Et, si d'aventure il favorise un homme compétent, il l'abâtardit dans l'inconscience: les hommes qui auraient pu être utiles dans un système valable, deviennent, dans le système de l'arbitraire, les hommes les plus nuisibles, puisqu'ils lui prêtent leur intelligence et lui servent de bouclier.

DU NOUVEAU

Le cas du professeur Guérin est un cas entre autres: il y a eu avant lui, au DIP, des hommes qui ont été destitués simplement parce qu'ils ne plaisaient pas à tel monsieur important. Seulement, dans le cas Guérin, il y a quelque chose de nouveau: pour une fois, l'affaire ne se règlera pas en famille, mais en face de l'opinion publique; pour une fois, le département de l'instruction PUBLIQUE aura à rendre des comptes à l'opinion PUBLIQUE. Ça, c'est vraiment du nouveau, car, depuis toujours, le DIP a agi dans la plus parfaite discrétion, dans la plus parfaite irresponsabilité et dans la plus parfaite impunité. C'est curieux, mais c'est ainsi: le secteur public de l'enseignement a vécu selon les mêmes règles "sui generis" que le secteur privé. Pour la première fois, à l'occasion de l'affaire Guérin, l'opinion publique demande des comptes du DIPublique.

(*suite à la page* 24)

Les deux rapports de la commission Champagne

Jean-Pierre Goyer

IL aura fallu bien des années de tergiversations, d'inertie et de scandales, pour qu'enfin le gouvernement provincial se décide à reviser le système politique et administratif de Montréal. Sauf durant de courts intervalles, l'administration municipale a été constamment à la remorque du progrès.

Mais l'opinion publique, lorsqu'elle se fait unanime, vient à bout de tout. C'est ainsi que le 10 mars 1960, une loi approuvée à l'unanimité par les deux Chambres autorisait le lieutenant-gouverneur en conseil à constituer la "Commission d'étude du système administratif de Montréal". Le 30 août 1960, la Commission — que l'on a appelée par la suite la Commission Champagne[1] — remettait son premier rapport consacré au système politique. Et le 30 juin 1961, elle terminait son mandat en rendant public son deuxième rapport relatif au système administratif.

On ne saura jamais quelle bouillabaisse nous aurait servi M. Duplessis à la suite de cette étude. Mais on apprendra sous peu — du moins on s'y attend — le contenu des mesures que proposera à la Législature le gouvernement libéral de M. Lesage.

FONCTIONS ADMINISTRATIVES, RAREMENT POLITIQUES

Il faut tout d'abord se rappeler que même si Montréal est une métropole qui compte un million et demi d'habitants, s'étend sur un territoire vaste, et de ce fait suscite des problèmes bien particuliers par rapport aux autres villes de la province, elle n'en demeure pas moins une municipalité; nantie d'une certaine autonomie de fait, mais complètement dépendante de la Législature provinciale[2]. Et au niveau municipal, les fonctions sont d'ordre administratif, rarement d'ordre politique, alors qu'au contraire plus on s'éloigne du niveau municipal, plus les fonctions politiques supplantent les fonctions administratives.

C'est donc dire qu'il faut doter une municipalité de structures démocratiques, mais en ayant bien en vue qu'elles doivent être élaborées en fonction d'un gouvernement dont le rôle principal consiste à administrer. Cela prend encore plus d'importance lorsque cette municipalité atteint des proportions géantes, comme c'est le cas pour Montréal.

Conséquemment, je crois que d'une façon générale il faut envisager le travail de la Commission Champagne globalement. C'est d'ailleurs l'avis de la Commission elle-même lorsqu'elle note que "certains problèmes s'imbriquent plus ou moins les uns dans les autres, de sorte que, dans le rapport qu'elle doit faire relativement à la seconde partie de son mandat, elle devra peut-être revenir sur des questions sur lesquelles elle se prononce dans le présent rapport..."[3]

LE RÉGIME PARLEMENTAIRE, MAIS...

La Cité de Montréal compte une population d'un million et demi d'habitants. Son budget atteint cent cinquante millions. Sa situation géographique en fait un centre économique de première importance. En fait, "Montréal dépasse en population et en importance économique et financière la plupart des provinces du Canada"[4].

Montréal est une municipalité disproportionnée. Il est malheureux, à mon avis, que le problème se pose ainsi. Mais ce n'était pas le mandat de la Commission Champagne d'en discuter, ni l'occasion de le faire dans cet article. Le travail de la Commission consistait à trouver une solution au problème tel que posé.

Dans ces conditions, il est normal que l'on s'éloigne des structures et juridictions du régime traditionnel dans la province. Et à cause du

---

[1] A cause de son président, le juge Paul Champagne. Les commissaires: Cecil F. Carsley, Honoré Parent, c.r., Louis A. Lapointe, c.r., Gérard Picard.

[2] Art. 93 Acte de l'Amérique du Nord britannique.

[3] Page 25, premier rapport.

[4] Page 16, premier rapport.

contexte historique et de l'autonomie relative dont nos municipalités ont profité, il est aussi normal — j'ajouterais heureux — que l'on ne puisse adopter le gouvernement par un seul homme, c'est-à-dire le "Strong Mayor System" en faveur dans les grandes villes américaines, ou le système qui confie à un officier nommé par le gouvernement supérieur le rôle de l'exécutif, comme à Paris ou dans d'autres villes en dehors du continent nord-américain.

Devant toutes ces considérations, la Commission pouvait difficilement faire autrement que de recommander pour la ville de Montréal "l'adoption du régime parlementaire avec, somme toute un cabinet, sans cependant aller jusqu'aux ministères"[5].

...TRANSPOSÉ SUR LE PLAN MUNICIPAL

Le régime parlementaire que nous connaissons au Canada implique des divisions territoriales, des partis politiques, une Chambre Basse et un Cabinet, une Chambre Haute, un représentant de la Reine.

Transposé sur le plan municipal, le régime parlementaire doit de toute évidence subir des modifications.

L'absence d'un représentant de la Reine ne suscite aucune discussion, bien entendu.

Cependant, l'idée d'une Chambre Haute ou d'un Sénat a été retenue par la Commission Champagne. Celle-ci recommandait dans son premier rapport la formation d'une commission consultative "afin de permettre à un organisme indépendant des exigences électorales ou politiques d'intervenir dans les cas de conflits ou d'impasses entre le comité exécutif et le conseil, ou dans certaines questions délicates et d'importance"[6]. Somme toute, les organismes qui composaient la classe *C*, vestige du corporatisme, étaient regroupés dans une superstructure exempte de tout contrôle populaire. Compromis pitoyable que la population a carrément rejeté lors du référendum d'octobre 1960.

UNE FORMULE DÉMOCRATIQUE ET SIMPLE À LA FOIS

Actuellement le territoire de la ville de Montréal est divisé en onze quartiers. Les électeurs d'un quartier élisent six conseillers dont trois représentant les propriétaires et trois autres les propriétaires et les locataires. D'où la confusion la plus complète et l'impossibilité presque totale d'un contrôle par et pour les électeurs sur les élus.

Pour y remédier, la Commission suggère en premier lieu une division territoriale en quarante-cinq quartiers, chacun comprenant environ trois mille électeurs. En somme, chaque quartier équivaudrait à une ville moyenne. C'est monstrueux, mais là n'est pas la question, nous l'avons déjà souligné. Même en ajoutant un nombre *x* de quartiers pour atteindre des proportions normales à la vie communautaire d'une municipalité, on tomberait dans un autre excès: une cohue de conseillers qui nous ramènerait inévitablement aux beaux jours de la Cour du roi Pétaud, état de chose que tous ont déploré dans le passé. Ces quartiers, la Commission les groupent en cinq districts dans le seul but d'assurer la représentation au comité exécutif de chacune des grandes divisions géographiques de la Métropole. Nous reviendrons sur cette proposition.

Il est intéressant de signaler que les classes *A* et *B* sont abolies et qu'un quartier n'élit qu'un seul conseiller. Les électeurs propriétaires et locataires sont donc mis sur un pied d'égalité et ne possèdent qu'un seul droit de vote pour le poste de conseiller. Cette formule a l'avantage d'être démocratique et simple à la fois. L'électeur disposera de son vote de la même façon qu'il le fait lors des élections fédérale ou provinciale.

LE COMITÉ EXÉCUTIF, UN CABINET ?

La Commission Champagne reconnaît le principe d'une autorité unique dans l'administration municipale, en l'occurrence le comité exécutif; celui-ci fonctionnant sur la base d'une gérance-collective.

Elle reconnaît en outre le principe de la solidarité ministérielle, c'est-à-dire l'homogénéité au sein du comité exécutif.

Ce qui revient à dire qu'elle apparente le comité exécutif au Cabinet de nos gouvernements supérieurs.

Or cela implique nécessairement la consécration officielle des partis politiques à l'hôtel de ville. Je dis bien officielle, car les partis ont toujours existé à l'hôtel de ville, du moins en période électorale. Leur démembrement — lorsqu'il se produisait — était dû principalement au système administratif qui ne favorisait nullement leur existence.

Le choix du président du comité exécutif s'opère donc de la même façon qu'à Québec ou à Ottawa. Le chef du parti victorieux devient le chef de l'administration et il lui appartient

---

[5] Page 5, premier rapport.
[6] Page 26, premier rapport.

de désigner les membres de son comité parmi les conseillers élus de son parti. Contrairement à la recommandation de la Commission Champagne, je n'imposerais à ce choix aucune restriction territoriale. Car dans l'hypothèse où le parti victorieux n'aurait aucun élu dans un district quelconque, le président du comité exécutif se verrait forcer de choisir un représentant dans un parti adverse, et ainsi l'homogénéité tant souhaitée serait gravement compromise.

Voilà ce qui me paraît être la principale recommandation concernant le système politique. Tout en étant conforme à notre parlementarisme, elle apporte une solution au rouage administratif de Montréal. Il faut ajouter qu'elle est aussi la plus discutée. En effet, dans cette perspective, où se situe le rôle du maire?

UN COUP DE BARRE

Le mode administratif de Montréal est actuellement bicéphale. Le maire et le comité exécutif possèdent des pouvoirs administratifs. Par surcroît, le maire siège au comité exécutif et il jouit du droit de vote. Fort de son mandat populaire, le maire peut exercer une puissance formidable pour faire la lutte au comité exécutif, le cas échéant. Même dénué de tout pouvoir, le maire conserverait encore un "bargaining power" redoutable.

Dans leur premier rapport, les commissaires recommandent que le maire soit déchargé de ses responsabilités administratives. Ils y voient trois raisons principales: "tout d'abord, ses obligations de représentations prennent trop de son temps; en deuxième lieu, les rênes de l'autorité ne doivent reposer qu'entre les mains d'un seul organisme, et non entre les mains d'un maire, d'un conseil et d'un comité exécutif, de manière à empêcher autant que possible les conflits de politique ou de juridiction; enfin, le maire doit être au-dessus des conflits qui peuvent survenir entre les diverses factions du corps municipal"[7].

Ces raisons m'apparaissent entièrement justifiées, et elles résument bien la question sans qu'il soit besoin d'élaborer davantage.

Quant au mode d'élection du maire, les commissaires ont tergiversé pour finalement recommander qu'il soit élu par toute la population. La seule raison qu'ils ont invoquée à l'appui de cette préférence est la suivante: "Pour empêcher que l'électeur ne perde peut-être un élément majeur de son intérêt traditionnel dans la politique municipale, ce qui serait de nature à affaiblir son civisme"[8].

———

[7] Page 19, premier rapport.
[8] Page 20, premier rapport.

Raison unique, et de plus affaiblie par un "peut-être". Pourtant, dans leur argumentation, les commissaires invoquaient deux allégations solides dans le sens contraire.

La première, nous en avons déjà fait mention, est à l'effet que le maire, même dénué de tout pouvoir, conserverait un "bargaining power" redoutable parce qu'élu par tous les électeurs. Le régime demeurerait donc bicéphale. "La seconde, c'est qu'il est peut-être paradoxal sur le plan politique, et pour le moins inutile sur le plan financier, de faire présenter à près de trois cent cinquante mille votants un candidat à la mairie qui, une fois élu, n'aura, au point de vue administratif, que des pouvoirs bien limités"[9].

La logique et les faits commandaient carrément un coup de barre dans le sens contraire que les commissaires ont cru bon de choisir. D'autant plus que "l'intérêt traditionnel" que suscite l'élection du maire dans les élections municipales — il faut en voir les résultats[10] — sera très avantageusement compensé par la lutte que se livreront les partis politiques.

La formule de rechange consisterait à confier aux membres du conseil l'élection d'un collègue que l'on appellerait maire ou président du conseil, peu importe. Ses fonctions se résumeraient à représenter la Cité dans les occasions officielles et à présider les séances du conseil. De cette façon, on assimilerait son mode d'élection et son rôle à ceux de président de l'Assemblée Législative à Québec ou de président de la Chambre des Communes à Ottawa. Cette fonction, n'en déplaise à certains, est loin d'en être une de "valet de luxe". Le penser, c'est méconnaître le rôle du "speaker" dans les institutions parlementaires britanniques qui nous régissent, et le dire, c'est faire preuve d'ignorance ou de démagogie.

LES EXIGENCES DU RÉGIME PARLEMENTAIRE

Pour fonctionner démocratiquement, notre régime parlementaire exige essentiellement une opposition officielle. La Commission Champagne prévoit l'élection du chef de l'opposition "par tous les conseillers présents qui n'auraient pas voté pour le président élu"[11]. En réalité,

———

[9] Page 20, premier rapport.
[10] Pourcentage du nombre de voteurs à la mairie:

1940	30.3%	
1942	22.7%	
1944	47.6%	(retour de Camillien Houde)
1950	31.7%	
1954	51.8%	(enquête Caron)
1957	49.9%	
1960	41.3%	

[11] Page 28, deuxième rapport.

ce rôle reviendrait au chef du parti minoritaire qui compterait le plus grand nombre d'élus.

Mais encore ne faut-il pas se contenter de reconnaître une opposition officielle, il faut aussi et surtout prévoir les moyens qui lui permettent de jouer adéquatement son rôle. Dans ce sens, la Commission recommande que le chef de l'opposition reçoive une indemnité raisonnable et qu'il ait à sa disposition un bureau permanent à l'hôtel de ville, ainsi qu'un personnel adéquat.

D'aucuns semblent tellement chérir l'opposition qu'au lieu d'en avoir une seule, ils en souhaiteraient plusieurs. J'appréhende le désordre et la confusion qui résulteraient d'une telle formule, d'autant plus que l'opposition perdrait toute son efficacité. Heureusement, le scrutin uninominal à un tour est particulièrement bien adapté au régime bi-parti, ou tout au moins à un nombre très restreint de partis. Je crois donc qu'il serait sage de reconnaître tout de suite le principe d'une opposition officielle.

Une autre exigence du jeu démocratique dans notre régime parlementaire, c'est le vote de non-confiance. La Commission Champagne a étudié cette suggestion. Elle l'a finalement rejetée en invoquant l'expérience française de la Quatrième République! J'avoue ne trouver là aucune relation. Et j'invoque au soutien de cette prétention au moins un élément probant: notre mode de scrutin qui est différent de celui de la Quatrième République. Que je sache, on n'eut jamais à déplorer ni en Angleterre, ni au Canada, des imbroglios tels qu'en a connus la Quatrième République.

A condition, bien entendu, que le vote de non-confiance soit soumis à une procédure stricte qui puisse éviter le déclenchement de nouvelles élections à tout propos, je n'y trouve que des avantages; même plus, une exigence d'un gouvernement vraiment démocratique.

LES RÉFORMES ÉLECTORALES

Au chapitre des réformes électorales, les Commissaires font plusieurs suggestions: revision de la carte électorale tous les dix ans; limitation du nombre d'électeurs à trois cents par bureau de scrutin; distribution des bulletins de vote aux scrutateurs le matin même de l'élection; utilisation d'un tableau explicatif sur la façon de voter; ouverture des bureaux de scrutin de neuf heures à six heures; augmentation du nombre d'agents de police aux bureaux de scrutin.

Tout cela est très bien. Mais d'autres questions d'importance n'ont pas été abordées. Les dépenses électorales, par exemple, risquent de devenir onéreuses si la nouvelle division territoriale est acceptée. Les peines — amendes ou emprisonnements — dans les cas de suppositions de personne ou d'intimidation devraient sans doute être revisées. Actuellement on parle de carte d'identité. Ne vaudrait-il pas mieux employer pleinement toutes les mesures légales qui sont à notre disposition pour punir le coupable d'infraction, au lieu d'imposer cette carte aux citoyens honnêtes? Des peines plus sévères seraient une première mesure salutaire.

De toute façon, il semble bien que la Législature sera saisie prochainement d'un projet de loi concernant les réformes électorales. M. René Lévesque a déjà attaché le grelot. Il est permis de croire qu'il ne l'aura pas fait inutilement. On pourrait donc en profiter pour appliquer certaines mesures non seulement à Montréal, mais à toutes les municipalités.

UNE HEUREUSE SUGGESTION

Pour faire un tour complet des rapports de la Commission Champagne, il faudrait en étudier aussi les recommandations d'ordre administratif. Elles ont leur importance, certes, mais elles suscitent beaucoup moins d'intérêt et il serait trop long de les commenter. Toutefois, soulignons au passage l'heureuse suggestion d'établir un tribunal d'appel relatif au zonage. On connaît les tripotages politiques dans ce domaine, à Montréal comme ailleurs. Cette mesure contribuerait certainement à les refréner.

Quant à la formation de diverses commissions ou comités que préconisent les commissaires, il y a tout lieu de craindre qu'ils compromettent le principe de la responsabilité unique. Au lieu de forcer une administration à former des commissions ou des comités, je préférerais d'emblée qu'elle prenne elle-même la responsabilité d'en former. On éviterait ainsi les faux-fuyants toujours faciles lorsqu'on n'est pas responsable d'un état de fait qui nous a été imposé.

Néanmoins, il importait avant tout d'étudier une solution au système politique de Montréal. Le problème central est à ce niveau. Aucune mesure administrative, si bonne qu'elle soit, n'engendrera une solution permanente.

Il n'en demeure pas moins vrai que Montréal est une municipalité géante, et qu'il y aurait avantage à étudier les possibilités de revenir à des normes plus humaines, donc plus démocratiques, s'il n'est déjà trop tard.

★

TRIBUNE LIBRE

La décléricalisation du Québec

Jean Leduc

TANT par l'acuité de la perception que par l'optimisme sur le plan de l'action réformatrice, c'est bien d'une nouvelle prise de conscience du cléricalisme en cette province qu'il s'agit actuellement. Les nombreux débats poursuivis ces mois-ci sur le sujet invitent à tenter un effort de clarification des concepts afin de dégager les évidences essentielles. Notre propos se bornera à soumettre quelques notes sur les aspects théologique, psychologique et sociologique du cléricalisme pour discerner dans leurs grandes lignes les schémas possibles d'évolution socio-culturelle de notre société.

I

Théologie du cléricalisme

Il ne sera pas question ici du dogme catholique romain mais seulement du cléricalisme qu'on peut définir sommairement comme l'activité efficace des membres d'un clergé dans des domaines *non directement soumis* à l'autorité religieuse. La question cruciale de la discussion gît justement dans cette délimitation des domaines d'autorité, et une étude superficielle de l'histoire de l'Eglise indique la variation de ce partage selon le conditionnement proprement historique.

Il est d'usage en bonne théologie de nier la possibilité de définir Dieu ou d'en donner une image adéquate: l'Etre suprême est en effet au-delà de tout concept, de toute analogie et de toute représentation. On a peu remarqué, cependant, que concrètement, au niveau des ensembles sociaux, le clergé, i.e. l'ensemble des ministres élevés à la dignité sacerdotale, est lui-même perçu comme image vivante de Dieu. Même si théologiquement Dieu est au-delà de toute représentation terrestre, en fait on doit reconnaître qu'il est en quelque sorte *représenté* par ses ministres: ceci peut expliquer bien des bouleversements religieux collectifs, que ce soient les hérésies médiévales, l'apparition des Ordres mendiants ou celle de la Réforme. Précisons que le clergé est une image vivante de Dieu non seulement sur le plan moral, à savoir si ses moeurs sont conformes à l'idéal évangélique (en ce sens notre clergé canadien-français est irréprochable), mais aussi sur le plan doctrinal, qui va désormais retenir notre attention.

A l'époque médiévale, dans la sphère de civilisation occidentale, la seule conception générale valable était la conception chrétienne. Etait alors admise sans discussion la notion de présence directe et universelle de Dieu dans la nature et en conséquence la notion de miracle fréquent. La Renaissance innova une observation critique des phénomènes naturels et par la suite se constitua jusqu'à nos jours un corps imposant de connaissances dites *scientifiques,* parce qu'exigeant une minutieuse vérification expérimentale. Or toutes ces recherches n'ont pu confirmer la notion médiévale de la présence directe de Dieu. Il n'est pas exact d'affirmer péremptoirement que la science a chassé Dieu de la nature: elle a tout simplement constaté qu'Il *n'y était pas présent directement,* et que par conséquent Il devait y agir par l'entremise de ces mécanismes bien montés que sont les *causes secondes.* Remarquons que la science ne peut en aucun cas nier la *possibilité* de l'action directe de Dieu, i.e. du miracle, mais qu'elle constate que dans l'immense majorité des cas la cause première se manifeste indirectement, par les causes secondes.

A cette évolution doctrinale de l'image de Dieu, favorisée par la science, correspond une évolution parallèle de la conception des fonctions sacerdotales. A l'omniprésence médiévale de Dieu répondait logiquement et sans discussion légitime la conception "cléricaliste" du Royaume de Dieu sur la terre. A la conception actuelle de présence divine indirecte *devrait* correspondre, dans la perspective du clergé image vivante de Dieu, la conception et la mise en exercice d'une action cléricale plus discrète, laissant libre cours dans des domaines non strictement religieux comme l'éducation et le bien-être, à l'action des causes secondes, en l'occurrence les institutions civiles compétentes.

Cette clarification de base semble un nécessaire préalable à toute discussion; car du moment que plus ou moins consciemment une des parties tient à une conception médiévale de

l'institution ecclésiale, le dialogue est dès lors impossible. Il est en effet de première nécessité de reconnaître et de faire reconnaître que la conception médiévale du clergé était *doctrinalement légitime en son temps* mais que par suite de l'évolution générale des idées, et même si cette évolution ne s'est pas faite d'abord sous l'égide catholique, la conception de l'action de Dieu et de son clergé a dû se transformer de façon tout aussi *légitime*. Il ne serait donc pas possible de revenir en arrière.

II

Psychologie du cléricalisme

Cerner l'aspect psychologique du cléricalisme canadien-français est une entreprise difficile qui ne peut viser qu'à une certaine approximation mais qui est nécessaire pour bien saisir les problèmes actuels. Si l'Eglise s'est toujours fait reconnaître par ses fidèles comme "notre Mère la Sainte Eglise", c'est probablement au Canada français que cette appellation a été ressentie comme la plus vraie. Petit peuple paysan abandonné en 1760 par ses élites et sa métropole au tout début de sa croissance, et menacé de perdre son identité par l'imposition de coutumes et de lois étrangères, il a été providentiellement favorisé de trouver alors disponible, l'Eglise qui en prit charge sans hésitation et qui se vit contrainte par les circonstances d'improviser une suppléance des institutions civiles. Cette fonction de suppléance dut se prolonger longtemps à cause de la longue durée de l'état de siège et c'est ce qui explique comment l'Eglise s'habitua à percevoir la dépendance et la fragilité de notre peuple, perception souvent renouvelée d'ailleurs par les fréquents appels au secours de nos pouvoirs civils. Nous avons donc été un peuple surprotégé, *légitimement surprotégé* par suite du traumatisme prématuré de la Cession.

On sait comme il est difficile à toute mère dévouée de modifier son *nécessaire* comportement surprotecteur du début pour s'adapter au développement progressif de son enfant. On constate clairement aujourd'hui que l'Eglise n'a pas réussi à modifier *suffisamment* son attitude surprotectrice envers notre peuple au cours du dernier demi-siècle. Tout en comprenant son hésitation à le faire, on peut affirmer que si subjectivement elle a raison de se considérer comme la meilleure des mères, *objectivement*, c'est-à-dire en regard de la réalité du développement historique, elle est devenue, par sa routine pastorale, une *mauvaise mère*. C'est ici précisément que se situe le noeud dramatique de la présente incompréhension. Les prêtres qui au début de leur sacerdoce étaient remerciés pour leur cléricalisme sont actuellement douloureusement surpris, bien que n'ayant aucunement changé d'attitude, de trouver chez les jeunes autant d'ingratitude et de révolte. L'Eglise n'est pas critiquée aujourd'hui parce qu'elle aurait changé d'attitude, que, par exemple, elle serait devenue "méchante", loin de là; Elle est critiquée et critiquable justement parce qu'elle n'a pas changé son attitude de base, parce qu'elle continue d'être une mère omniprésente comme auparavant. Elle a peu compris que la Nation évoluait vers une autonomie psychologique par un processus spontané et irrépressible, comme le passage à l'adolescence, où les "forces du mal" n'avaient absolument rien à faire. Comme le montre bien la nomination du premier vice-recteur laïc plus de cent ans après la fondation de notre première université catholique, elle a compris un peu tard que sur le plan des tâches de suppléance, elle devait modifier son attitude dans le sens de l'effacement et de la discrétion.

III

Sociologie du cléricalisme

L'actuel mouvement anti-clérical, qui globalement n'a pas l'esprit de l'Institut canadien du siècle dernier, n'insiste pas tant sur la conquête de soi-disant "privilèges" usurpés par les clercs, que sur le *transfert des responsabilités*, dans l'éducation et le bien-être, aux laïcs déclarés prêts à les exercer. Le but du mouvement est bien la *décléricalisation*.

Pour mieux comprendre l'évolution prochaine de la partie ainsi engagée, qu'on nous permette l'emploi d'une comparaison sommaire (et inadéquate par définition) avec le processus contemporain de la *décolonisation*, qui consiste également dans un transfert de responsabilités sur le plan collectif. Pour faire bref, quatre solutions, sud-africaine, congolaise, tunisienne et algérienne, s'offrent au choix.

1 — Si notre groupe cléricaliste (qui ne comprend *pas* tous les clercs et compte aussi de *nombreux* laïcs) veut s'obstiner à ne rien lâcher de ses pouvoirs, il est actuellement assez puissant pour bloquer l'évolution présente, quitte à provoquer, dans quelques années, une explosion révolutionnaire dévastatrice. "L'apartheid" est en effet sans issue.

2 — Si le groupe cléricaliste veut tout lâcher subitement dans le vague espoir de produire une confusion générale, comme au Congo, et prouver ainsi l'incompétence des adversaires, il peut se livrer alors à un mauvais calcul, car notre enseignement

universitaire a préparé depuis plus d'un siècle plusieurs générations de laïcs qui pourraient s'adapter, quoiqu'avec effort, à la nouvelle situation.

3 — La solution tunisienne, i.e. une négociation prochaine dans la dignité en vue d'un transfert ordonné et rapide des tâches serait possible mais on peut se demander si actuellement la pression anti-cléricale est assez forte ou si la clairvoyance des cléricalistes est assez développée pour en arriver prochainement à cette entente.

4 — La dernière solution, l'algérienne, i.e. une lutte serrée et prolongée, suivie de négociations difficiles et partielles avant d'arriver à un état d'équilibre plus ou moins stable de coexistence des deux groupes, est une autre possibilité sinon une probabilité.

IV

Considérations tactiques

Quelles que soient les péripéties prochaines du conflit cléricalisme-anticléricalisme qui s'engage sérieusement ces mois-ci, disons tout de suite que la perspective d'un tel conflit n'est pas aussi épouvantable qu'on veut parfois le faire croire. Une certaine dose de violence ouverte est nécessaire à la santé de toute société. Et d'ailleurs le cléricalisme suscite partout une réaction contraire: là où il est étouffant, comme par exemple en Espagne et en Bavière, l'anticléricalisme se manifeste, comme ici, de façon insidieuse et maladive, par le blasphème; ailleurs, où le cléricalisme est devenu moins dominant, le blasphème disparaît et laisse la place à une agressivité plus franche et plus directe. Il est temps que la saine violence verbale reprenne ses droits en cette province, que l'anticléricalisme se virilise un peu. A force d'insister sur la conciliation, la discrétion et l'euphémisme, on risque de dénaturer l'esprit gaulois dont pourtant nous nous réclamons avec fierté. La constitution chez nous d'une aile anticléricale décidée est sociologiquement un bien car elle assainira les eaux dormantes de notre marais intellectuel.

Afin de ménager un conflit vraiment intéressant et fertile, on doit exiger un minimum de respect pour la personne de l'adversaire et la reconnaissance réciproque de l'apport positif de la position adverse. Le cléricalisme est trop constant dans l'histoire des pays catholiques pour qu'on n'en voie que l'aspect mesquin et dominateur: son accent sur le respect des valeurs de *stabilité et d'autorité* n'est pas du tout malvenu dans un monde en désarroi comme le nôtre. D'autre part, l'anticléricalisme présente une critique aiguë de la routine ecclésiastique et une *saine affirmation* du respect nécessaire des minorités. On voit combien est *bénéfique* pour l'équilibre de notre société la possibilité d'un tel conflit dont le processus dynamique peut vivifier les vieilles structures monolithiques du passé et en favoriser la différenciation progressive.

Le récent problème (trop récent, hélas!) de l'enseignement non confessionnel aux minorités françaises non chrétiennes du pays donne une occasion magnifique à la majorité catholique de manifester son esprit de justice, occasion qu'elle n'a jamais eue jusqu'ici. Car il a été toujours inexact d'affirmer notre *libéralité* vis-à-vis la minorité protestante de la province, pour la bonne raison qu'en ce pays *nous* sommes la minorité ethnique et que ce n'est pas la frontière provinciale qui magiquement peut nous transformer de minorité en majorité et nous conférer tous les pouvoirs. C'est donc aujourd'hui la *première* fois dans notre histoire que notre majorité catholique a réellement l'occasion de prouver sa *maturité politique* à la face du monde en accordant sans que personne ne puisse l'y forcer, les libertés nécessaires à la minorité non-confessionnelle.

L'apparition d'une force anticléricale décidée ne sera pas cependant suffisante à faire de notre société un foyer culturel dynamique, car on pourrait glisser facilement du monolithisme antérieur à un *duolithisme* aussi exécrable: en bonne définition étymologique, on en resterait toujours à *l'âge de pierre* intellectuel. Ce qui est requis d'urgence est l'apparition d'une vaste équipe d'esprits éclairés capables *d'intérioriser* ce conflit et de veiller par leur présence médiatrice à faire observer les règles du jeu fondamentales au cours des débats. Cette équipe deviendra une véritable *élite* pour autant qu'elle pourra réussir à faire le *pont* entre les diverses tendances de notre société et qu'elle réussira à concentrer l'attention de tous sur les questions les plus urgentes comme la réforme de l'enseignement et le rayonnement culturel et scientifique (à quand *notre* premier prix Nobel?) de notre collectivité. Véritable élite en autant qu'elle réussira à faire passer notre peuple de son attitude passive, revendicatrice et infantile à une véritable attitude d'activité créatrice et d'affirmation confiante en son avenir.

Ceci est *très sérieux*: si au cours du prochain demi-siècle, cette élite nouvelle ne réussit pas à dépasser notre mono ou duolithisme et à nous sortir de notre marasme culturel, si elle ne réussit pas à canaliser toutes nos énergies

(*suite à la page suivante*)

FAITES VOS JEUX

● ● ● ● ● ● ● ● ● ● ● ● ● ● ●

POUR SE DENIAISER

Jacques Godbout

"Chubencommechus pisléceusesquisonpas contentquisenaillent cé nousaut quonsrun."
Proverbe

IL faut écouter la Belgique pour devenir orgueilleux de notre accent et de notre esprit. Et pourtant nous restons provinciaux, terriblement provinciaux!

Les meilleurs, de Borduas à Grandbois, n'ont eu qu'une envie: voyager, se décrotter, laisser derrière eux et pour compte la province, même belle. Mais quand on est du Canada français, de la province française d'ici, on monte où?

A Paris? Ce n'est pas là notre métropole. Oh! nous nous y trouvons à l'aise — parfois agacés par les bouts de ficelle, mais qui ne l'est pas — à l'aise chez les libraires, dans l'esprit, dans la langue. Pourtant si Paris nous appartient peut-être plus qu'à tout autre touriste, nous y restons des touristes.

On monte où, quand on vient du Québec? A Ottawa? Toronto? New-York?

On le voit bien: notre destin est d'être des provinciaux sans capitale du péché ou de l'intelligence. Celui qui naît à Montréal doit se croire au faîte de sa civilisation. Mais il a du mal à y croire. Celui qui naît à Montréal naît au centre de sa culture, dans une vallée où fleurissent les universités, où les professeurs courageux se battent pour deux idées générales et du jambon le vendredi... credo ergo sum, dit-on en latin.

Mais la foi chrétienne est plus facile que la foi en ces bobards.

Provinciaux.

Le resterons-nous jusqu'à la fin des temps (c'est-à-dire jusqu'à la bombe)? C'est un état malsain qui fait que nous devrions jouer à la pétanque plutôt qu'à la littérature, au théâtre, à la politique, au cinéma...

Un ami nous disait souvent, l'hiver dernier, "consolez-vous, il n'est jamais sorti rien qui vaille des minorités..." Einstein disait la même chose ailleurs. Petit peuple donc, dont l'orgueil national secrétera peut-être en un siècle quelques intellectuels (ça est toujours utile) coincés entre l'Europe et l'Amérique.

Pourtant il ne suffirait pas d'une île entre le Havre et Rivière-du-Loup pour que nous trouvions pays. Si l'on ne peut monter quelque part, dans cette province, il faudra bien s'inventer une capitale. Ou nettoyer Montréal. Ou satisfaire sa fierté avec des mouvements patriotiques pour l'indépendance, avec des bingos pour les paroisses, des héros du hockey pour les banlieues.

Du jus en canes quoi!

C'est ainsi. Craignant les révolutions, et pour donner la tétée à ses provinciaux assoiffés Jean Lesage (par exemple) nous offre donc des ambassades à l'étranger. A Londres et à Paris. Pour commencer. Demain au Caire, on peut le souhaiter. Est-ce que ce sera là la sucette qui nous transformera?

La décléricalisation du Québec

(suite de la page précédente)

vers les véritables tâches constructives et à bloquer la discussion de problèmes secondaires, comme celui de l'indépendance politique, qui *stérilise* tant de forces vives, on peut prévoir qu'il en sera *fini* de la collectivité canadienne d'expression française comme *société dynamique* pouvant apporter une contribution positive à la culture humaine. Il nous restera alors de nous isoler béatement dans notre grande *réserve* provinciale et de constituer pour ethnologues collectionneurs un intéressant objet de *musée*, ruine fossilisée d'une lointaine entreprise de colonisation française en Amérique du Nord.

L'alternative est claire, les jeux ne sont pas faits: il est encore temps d'un grand sursaut national!

★

Le Québec, mi-Etat, mi-province, possède à Paris sa maison, sa vitrine peinte de frais. Inaugurée.

Cela va-t-il, du coup, nous décomplexer? Nous sentirons-nous les coudes d'abord, puis enfin à l'aise devant l'étranger? Habituellement, ce genre d'aventure tourne au vinaigre, ou à la nursery.

Et pour éviter que la tétée ne soit que du lait aux yeux, pour en faire du pablum — en somme — il nous faudra pousser un bon coup; car la maison du Québec peut hélas devenir le refuge meurling des députés.

Et j'entends déjà l'un d'eux crier: — "Hé Charles, quatre billets pour le Lido!" ...dans un interurbain, depuis la colline du parlement.

★

Un étonnant témoignage

PERSPECTIVE DU MOUVEMENT SYNDICAL

Un fonctionnaire provincial

IL y a maintenant quelques mois que je m'occupe activement d'organisation syndicale. Ces quelques mois ont été une révélation pour moi. Comme plusieurs personnes, étranger au mouvement syndical, j'avais mes préjugés, j'accusais sévèrement les chefs syndicaux et bien qu'attiré vers le mouvement, je me sentais toujours gêné devant les accusations tellement violentes qu'on adressait à l'organisation toute entière.

Mais j'ai maintenant quelques mois d'expérience. Quelques mois! c'est peu. Et je suis peut-être comme un nouveau marié — qui aura plus tard ses déceptions. Mais j'ai maintenant une attitude complètement changée vis-à-vis le mouvement et ses chefs. Je ne voudrais pas ici entreprendre de disculper le mouvement des nombreuses accusations qu'on lui adresse. Je voudrais tout simplement expliquer le renouveau qui s'est fait en moi et qui s'est fait également chez plusieurs de mes associés dans cette nouvelle entreprise qu'est l'organisation syndicale au sein du fonctionnarisme provincial.

Quand j'étais petit garçon, j'ai subi l'autorité indiscutable de mon père; quand j'étais écolier, j'ai subi l'autorité indiscutable du professeur, et également au collège. Enfin quand je suis arrivé à l'âge qu'on dit adulte, j'ai encore une fois subi l'autorité indiscutable de mon employeur. Arrivé à l'âge de 35 ans, j'étais convaincu du fait que les droits qu'on m'avait accordés dans tant de livres n'étaient que chimères inventées par des soi-disant philosophes. Car depuis mon enfance j'avais toujours vécu sous le signe d'une autorité indiscutable avec tout ce que cela comporte de tragique pour un homme qui se sent mûr. J'espérais toujours pouvoir me libérer de cette autorité despotique, j'espérais toujours atteindre l'âge de la libération mais chaque année n'a fait que confirmer mon état d'esclave vis-à-vis le phénomène de l'autorité. Evidemment, à la maison — la mienne — j'étais un peu, un tant soit peu, libéré de cette autorité. Mais il est très difficile pour un valet d'avoir de l'autorité. Il me faut mentionner que je ne suis pas opposé à l'autorité, au contraire. Je crois qu'il en faut dans tous les domaines. Par contre, l'autorité qu'on m'a presque toujours brandie devant les yeux est celle du despote, de l'autorité sans dialogue ou discussion, de l'autorité qui tranche et qui ne permet pas d'opposition, même légitime.

Or voici qu'on est venu me dire que le mouvement syndical pourrait me libérer — me libérer, quelle farce! Je n'y croyais vraiment pas. La vie m'avait enseigné qu'on s'illusionnait avec de tels mots. Toutefois, en dépit du peu de foi que j'avais, j'espérais quand même, j'espérais toujours pouvoir exiger d'être traité en homme. J'espérais toujours pouvoir répliquer à mon patron, au curé et à tant d'autres personnes lorsque celles-ci s'imposaient à moi d'une façon injustifiée. Mais mon dos tout rond fait foi de mes nombreuses capitulations de ce côté. Quand même, j'ai encore une fois espéré et j'ai donné mon adhésion au Syndicat.

Vous dire les changements qui se sont opérés en moi depuis que j'ose répliquer quand on m'attaque, vous dire les changements qui se sont opérés en moi me semblerait bien ridicule. Pourtant ces changements se sont faits. Tout ce que j'exprime ici est bel et bien vrai car pour la première fois en 35 ans, je suis devenu un homme, un homme que je crois digne de ce nom. Mon épouse voit tous ces changements, et en est heureuse. Car je ne suis plus violent ni aigri. Au contraire. Je l'étais auparavant, mais je ne le suis plus maintenant car j'ai cessé de me faire petit et j'en suis fier. A mon extérieur timide, on ne m'aurait pas qualifié de violent. Mais, je l'étais. Mes pensées quotidiennes, mes rêves, mes espoirs n'étaient composés que de vengeances, tortures, donjons à la Moyen Age. Oui, j'étais violent.

Il y a tant de gens qui s'inclinent au point qu'on se permet de les piétiner. J'étais de cette

race, de ces gens qui se croient pacifiques parce que les autres les frappent, qui se croient doux parce qu'ils tendent l'autre joue. Dieu merci, je n'en suis plus. Si on me frappe, je frappe. Si on me dit des bêtises, je réponds. Si on piétine mes droits, je me révolte et j'exige. Et depuis ce moment, j'ai cessé d'être un violent. Je suis devenu un homme ayant des droits et évidemment des devoirs, exigeant les premiers et remplissant les seconds. Dans le passé, j'ai toujours rempli mes devoirs mais sans jamais exiger mes droits. Et je croyais bien faire, je croyais qu'il était normal d'agir ainsi. Je critiquais même les gens qui faisaient autrement. Ce jour est révolu et je ne suis plus le timide violent d'hier, plus méchant que ses gestes ne le laissaient paraître, pour devenir moins timide extérieurement mais plus pacifique intérieurement. La fausse paix extérieure et le venin intérieur qui me caractérisaient ont été remplacés par un extérieur plus dynamique et une paix intérieure réelle. Je me considère beaucoup plus paisible maintenant que je ne l'étais, en dépit des apparences.

Pourquoi mon affiliation au mouvement syndical m'a-t-elle changé à ce point? Les raisons en sont peut-être nombreuses mais je crois que *LA* raison est que j'ai cessé d'avoir peur. J'ai cessé d'avoir peur de perdre mon emploi si j'osais parler politique, si j'osais raconter une blague anticléricale. J'ai cessé d'avoir peur de me voir refuser des augmentations si je ne flattais pas bassement toutes les personnes en autorité. En deux mots, le mouvement syndical m'a donné une grande sécurité et une grande tranquillité d'esprit. Je n'ai qu'une obligation: bien faire mon travail. Et si j'agis ainsi, on ne pourra me mettre au rancart. Je suis tellement heureux de ce changement qui est des plus radicaux. Vous imaginez: il ne me faut plus faire semblant. Il m'est permis d'être moi-même.

Il y en a plusieurs qui s'imaginent certainement que j'exagère, que je fais du roman, ou peut-être un peu de chapeau. Ces hommes me regardent et me voient tel que j'étais. Mais ils se trompent car pour la première fois de ma vie je suis fier d'être un homme, je suis content de vivre. Je sais que ma vie ne se limite plus à remplir des devoirs et à plier la tête. Je sais que j'ai des droits — et j'ose maintenant les exiger.

Ma participation au mouvement syndical est-elle responsable de ce changement? Certains, même s'ils pourraient admettre les changements que je décris, n'admettraient pas le lien direct que j'établis entre ma participation au mouvement syndical et ces changements. Mais je sais, moi, que le mouvement syndical est responsable de ces changements qui se sont opérés en moi. Je sais aussi que des changements similaires se sont opérés chez certains de mes confrères qui se sont intéressés comme moi au mouvement syndical. Et je me rends compte mieux de la validité de mes affirmations en ce qui me concerne, que je vois de tels changements s'opérer chez d'autres.

Je ne peux évidemment pas prouver ici la véracité de ces changements. Je ne peux pas prouver non plus le lien entre ces faits et mon adhésion. Par contre, on ne peut pas non plus prouver tant de choses du domaine psychologique — choses pourtant très vraies que personne ne nierait. Dans ce domaine, on ne peut souvent qu'affirmer et espérer que les autres nous croient.

Le mouvement syndical a été pour moi une révélation dans plusieurs domaines mais la révélation la plus importante que j'y ai reçue a été celle de me révéler à moi-même et de me permettre de me réaliser pleinement comme Dieu m'a fait, un homme ayant des droits et des obligations.

★

La rançon d'un système

(*suite de la page* 14)

LE FRERE UNTEL
AVAIT RAISON

(relire ici tout le chapitre deux des *Insolences du Frère Untel*).

C'est pourquoi il est important, en cette affaire, d'éviter les faux problèmes. Il ne s'agit pas de discuter des bonnes ou mauvaises intentions de celui-ci ou celui-là. Il est probable que les juges du professeur Guérin sont tout pleins de bonne volonté: ils suivent honnêtement les règles malhonnêtes du seul système qu'ils connaissent. Car si les cabotins ne manquent pas au DIP, il reste des hommes personnellement estimables. Mais ils sont les victimes d'un système. C'est le système qu'il faut mettre en cause.

★

"UN CERTAIN SILENCE" ROMPU

Dans notre dernière livraison, Gérard Pelletier invitait les "moins de trente ans" à s'exprimer dans Cité Libre, à rompre "un certain silence". Plusieurs, dont Jacques Guay et Pierre J.-G. Vennat, ont déjà répondu à l'appel.

POURQUOI NOUS NE CRIONS PAS

Pierre J.-G. Vennat

LE 8 mai dernier, Judith Jasmin interrogeait à Premier Plan une vingtaine d'étudiants fréquentant les plus "évoluées" de nos universités afin de savoir s'il était possible qu'un jour retentisse au Québec le cri "la liberté ou la mort", cette clameur collective qui s'est fait entendre dans toutes les langues, dans tous les pays.

En politique, un seul des étudiants interrogés, choisis pourtant parmi les "moins conformistes", a eu le courage d'affirmer qu'il faudrait "peut-être" changer les structures traditionnelles. Cet état d'esprit se trahissait encore plus sur l'idée d'indépendance qui ne trouve aucune faveur chez les étudiants, sauf pour une infime minorité. Une conférence de Raymond Barbeau, à la même époque, à l'Université de Montréal, avait attiré à peine neuf personnes, dont un journaliste.

En un mot, il semble que toute idée de lutte ou d'action efficace de grande envergure de la jeunesse canadienne-française soit illusoire. Pourquoi? Tout simplement parce que les jeunes ne trouvent de leaders ni à l'extérieur, ni dans leurs propres cadres.

On parle beaucoup du désengagement de la jeunesse contemporaine. On devrait plutôt parler de celui de nos aînés. Car si la jeunesse n'est pas engagée n'est-ce pas surtout à cause de l'exemple que nous donnent ceux-ci?

Marcel Chaput disait un jour que si les Canadiens français semblaient si apathiques à l'idée d'indépendance, c'est qu'ils forment la "minorité la mieux traitée au monde". C'est également vrai pour nous.

Les jeunes ne "crient" pas tout simplement parce qu'ils ne ressentent pas le besoin de crier. Comparés à d'autres peuples, nous avons le sentiment d'être privilégiés.

Ici, pas de guerre, peu de pauvreté comparable aux pays sous-développés. Liberté à peu près complète, aucun service militaire obligatoire (notre pays est un des seuls où nous pouvons jouir de ce privilège), notre sort n'est-il pas des plus enviables?

En fait, les seules protestations entendues venaient des milieux de la presse étudiante, encore trop souvent comprimée par les autorités universitaires, et des jeunes chômeurs, demandant un meilleur traitement de la gent ouvrière. Et encore... aussitôt certains politiciens se sont écriés que ces protestataires n'étaient qu'une infime minorité.

Sur le plan politique, là encore, nous suivons nos aînés. Pendant près d'un siècle (plus si on considère que la situation était la même avant la Confédération) notre pays a semblé satisfait d'un système bi-partiste. La fondation d'un nouveau parti n'a rien changé. Je me demande bien ce qu'un jeune viendrait "foutre" dans cette galère où les syndicalistes mènent en roi et maître. Sur le plan idéologique, sur le plan électoral, il est le bienvenu. Mais comme militant il devra laisser la place à ses aînés, ceux qui militent depuis des années, et attendre son tour pour prendre la relève. Et il est prouvé que les partis n'aiment pas trop les jeunes entreprenants, et souvent encombrants. On préfère celui qui sait se taire et suivre. Lui seul a des chances d'être candidat.

La seule sphère où vraiment la jeunesse est à l'avant-garde (si l'on peut dire), c'est dans le domaine religieux. Pour la majorité, en effet, le problème de la foi se pose sérieusement entre vingt et trente ans.

On avait en effet démontré lors de l'émission Premier Plan citée plus haut, que plusieurs, en s'émancipant, évoluent vers une certaine forme d'athéisme; que nombreux sont ceux qui semblent incapables de réconcilier la notion d'Eglise universelle et celle de l'Eglise canadienne, et se demandent si "la démocratie ne devrait pas pénétrer dans l'administration de l'Eglise", etc.

Mais pour qu'on entende crier "la liberté et la mort", il faudrait qu'il survienne une crise religieuse beaucoup plus forte. Ou encore l'avénement de la dictature.

En un mot, si nous ne crions pas, c'est pour deux raisons majeures. 1 - Nous n'avons rien à crier. 2 - Personne ne veut nous entendre crier.

C'est dommage... très dommage... mais c'est ainsi.

★

VOILA CE QUE JE PENSE

Jacques Guay

AINSI M. Gérard Pelletier, dans le dernier numéro de Cité Libre, lançait aux moins de trente ans une invitation à se définir.

Je n'ai ni le temps ni le courage de me lancer dans une vaste exploration des causes lointaines ou prochaines qui ont pu amener chez moi les diverses attitudes que j'adopte présentement face à ce monde dans lequel je vis.

C'est donc en vrac que je réponds, brièvement, aux questions que Cité Libre, par un souci compréhensible de comprendre la nouvelle génération, a posées aux jeunes. Peut-être afin de savoir de quoi et par qui demain sera fait.

Je suis membre du Nouveau Parti et du Mouvement Laïc. Je ne crois plus aux formules toutes faites, au dogmatisme aveugle. J'ai horreur du fanatisme et du respect bon-bourgeois de l'ordre établi. Refusant en quelque sorte ledit ordre établi je veux oeuvrer à en construire un autre. C'est pourquoi je suis en même temps membre du Nouveau Parti et du Mouvement Laïc.

Je suis ce que M. Duplessis appelait un poète et ce que les successeurs de M. Duplessis continuent à mépriser de la même manière sans avoir le courage de le dire. Je crois à certaines valeurs comme la primauté de l'homme sur l'argent ou encore le respect de l'homme, de sa dignité. Le chômage, l'intelligence immolée sur l'autel du dollar, ou encore la sécurité réservée aux seuls nantis m'ont toujours apparu comme des injustices indignes de toute civilisation. Je crois à une société qui assure d'abord à ses membres le respect de leurs droits fondamentaux: droit au travail, à l'instruction, aux soins, à la vieillesse heureuse. Le partage des richesses me semble chose normale. Par contre je ne crois pas aux politiciens de métier, à ceux qui font métier de servir le bien commun comme d'autres de vendre de l'assurance ou des automobiles. Je ne crois pas qu'on puisse un bon matin se dire que son avenir est d'être député. Etre député n'est pas une fonction éternelle mais essentiellement temporaire, durant bon plaisir de la population. Je ne crois donc pas aux partis qui ont pour seul souci de prendre le pouvoir parce que les hommes qui les constituent font métier de député. Pour toutes ces raisons j'ai rallié, à ma première année à l'université les rangs du PSD.

La journée où le Nouveau Parti sera devenu une simple machine à prendre le pouvoir je le quitterai. Je crois beaucoup plus au peuple qui, optant pour un mode de vie, élit les hommes qui le lui donneront qu'au parti politique qui décide qu'il doit prendre les rênes du gouvernement parce qu'au dernier caucus des membres de la Caisse on a décidé des besoins de la chère population.

J'ai adhéré au PSD et par la suite au Nouveau Parti parce que j'y ai senti battre la démocratie; parce que j'y ai rencontré des hommes qui croyaient qu'une nouvelle société était possible; parce que jusqu'à présent je n'y ai pas rencontré de ces politiciens de métier, carnassiers de la démocratie pour qui servir les autres n'est qu'un moyen de gagner leur vie.

Quatre ans plus tard je deviens membre du Mouvement Laïc. Pour les mêmes raisons en définitive. La religion est pour moi affaire personnelle. Je ne crois pas qu'on doive régler les relations entre hommes selon leur appartenance religieuse. Je veux une société qui reconnaît à chacun le droit de croire ou de ne pas croire en ce qu'il voudra mais qui n'impose à personne une croyance déterminée. Pour moi un protestant, un agnostique, un musulman ou un catholique a autant de valeur: il est un crétin ou un citoyen respectable selon ce qu'il vaut non ce qu'il croit. Je crois aussi que le clergé a rempli ici un rôle qui ne lui revenait pas. J'en ai marre de voir les hommes d'Eglise imposer partout leur dictat, écraser tout de leurs préjugés et considérer le peuple canadien-français comme leur chose. N'ai-je pas vu au congrès même de fondation du Mouvement Laïc un brave et gros homme de curé, les deux mains passées dans son ceinturon, contempler avec suffisance "ces laïcs qui pensaient s'affranchir"? Je veux d'une société où je pourrai

vivre et agir hors de toute censure religieuse. Je ne suis plus au collège et je ne vois pas ce que les préfets de discipline pourraient faire maintenant dans ma vie. Si je décide d'appartenir à une religion je suis bien prêt à en suivre les prescriptions mais je vois mal comment on pourrait me forcer à observer celles d'une autre secte. Idem si je ne pratique pas. L'Etat n'a pas à se soucier de mon salut éternel.

J'ai déjà écrit que chacun avait droit à sa vérité et qu'il existait, en corollaire, chez tout être humain un certain droit à l'erreur. Je le pense encore et je le réécris avec non moins de conviction aujourd'hui. Ce que je pense est ce que je pense, pas plus. Et de même ce que vous pensez est ce que vous pensez, pas plus. Et maintenant que nous sommes égaux dialoguons. Voilà pourquoi je n'ai jamais su engager le dialogue avec un homme d'Eglise, ou si peu souvent. Et voilà pourquoi aussi je suis membre du Mouvement Laïc.

Je suis aussi Canadien français et ce partant nationaliste. Socialiste, laïcisant et nationaliste. Ma patrie c'est avant tout le Québec. Je crois à l'existence de la nation canadienne-française. Aussi pour moi le gouvernement du Québec doit avoir tous les pouvoirs requis à l'épanouissement de la susdite nation. Je crois donc à un néo-fédéralisme fondé sur l'existence de deux nations et qui reconnaîtrait à Québec l'autorité absolue en ce qui concerne la nation canadienne-française. Si l'indépendance du Québec était chose réalisable, j'en serais.

Voilà en très résumé ce que moi je pense de quelques problèmes collectifs. Ceci n'a autre valeur que celle de témoignage. Durant plus de 18 ans j'ai été formé par un système d'enseignement qui était reconnu, jusqu'à récemment, comme le meilleur au monde. Et voilà ce que je pense.

★

Monsieur le directeur,

Votre éditorial d'octobre (Un certain silence...) lance une invitation. C'est avec plaisir que nous essayons d'y répondre. Nous aurions préféré que ce fut autre chose qu'un texte de polémique[1], mais nous n'avions pas le choix. Nos aînés doivent s'y attendre un peu. La jeunesse n'a que deux attitudes à prendre dans son mode d'expression: le silence (pas nécessairement indifférent ni approbateur), ou la lutte active dans la contradiction. Elle est la première à reconnaître ses erreurs et à souffrir de ses limites. Mais c'est toujours à elle qu'une société doit de ne pas mourir étouffée et sclérosée. Interrogation permanente, la jeunesse oblige les milieux qu'elle touche à une acuité de vision saine et nécessaire.

Aujourd'hui comme autrefois, elle ne peut se contenter des vérités dites "officielles" qui ne répondent jamais à ses exigences profondes. Référant au texte de l'invitation, il n'est pas surprenant, par exemple, que la discussion sur les rapports Eglise-Etat au Québec soit considérée par elle comme portant sur un "faux problème". Ou du moins sur un problème ayant perdu l'intérêt qu'avec raison, peut-être, lui accordait d'autres époques. Pour un certain groupe de jeunes et de moins jeunes les rapports en question apparaissent maintenant comme des équilibres de forces, des "jeux de puissances" s'élaborant au-dessus de nous, sans notre participation, sans notre engagement, sans notre responsabilité. D'où l'explication du fait que le vouloir et le penser collectifs tentent à s'accrocher à autre chose, la question sociale par exemple.

Certaines différences doivent être cependant notées. Autrefois la jeunesse recherchait, réclamait, écoutait un "maître", ou plusieurs "maîtres" (bons ou mauvais) dont l'enseignement ouvrait peu sur la discussion active. La relation s'établissait sur le plan vertical, de haut en bas. Il était rare que la direction revînt en sens contraire. Cette attitude fait place maintenant à l'audition de "témoins" au plan horizontal. Les leçons ont conduit aux messages; les échanges ont supplanté les discours; les dialogues ont fait cesser les vides et creux monologues. Il était temps.

On a dit que la jeunesse s'affirme en s'opposant. C'est vrai mais c'est aussi la seule attitude qu'on lui permet de prendre pour forcer à faire surgir les définitions valables qu'on lui refuse, pour amorcer les réponses qu'on ne peut ou ne veut pas offrir à ses questions, pour hâter la solution des problèmes qu'on préfère ignorer. Cette première étape dépassée, il lui reste à conquérir sa liberté, cette "liberté qui ne se demande pas mais qui se prend" (Maréchal Foch.)

★

---

1 Voir "Variations nouvelles sur un thème ancien" à la page 28.

"LES DANGERS DU LAÏCAT"

Gilles Lépine

JE viens de relire en entier la dernière parturition de M.F.A. Angers savamment intitulée: "La singulière théorie du désengagement." Traduction libre pour les profanes: Que Québec était heureux au temps passé. Admettez que le sujet n'a rien de très original, mais du moment qu'on l'affluble de vocables modernes on peut encore vous le faire prestement avaler.

Essayons d'abord de résumer le long et puissant article paru sur plusieurs colonnes en deux numéros du Devoir (20 et 21 sept. 61). Nous serons très honnêtes avec son auteur. Jamais nous ne dépasserons sa pensée. Chose facile d'ailleurs puisque sa pensée invite fort peu au dépassement. Nous rapporterons fidèlement ses énoncés de façon claire et dépouillée. Exemples:

"Le clergé a joué un rôle *si spécial* (sic) dans l'histoire du Canada français". (Géniale trouvaille que nous ignorions vraiment jusqu'au jour où Jean Lesage est venu l'annoncer aux carabins de Montréal.)

"Les religieux ne sont pas d'un monde à part, mais tout simplement des *laïcs élevés*..." (pourquoi pas "évolués", ça irait tellement bien.)

"Par définition, *il n'y a pas de doute* (décidément il s'agit d'un esprit "en possession tranquille de la vérité"...) que le religieux est mieux préparé que le laïc, par l'ensemble de toute sa vie, *à certaines formes d'enseignements* par la parole et par l'exemple... "(il resterait à préciser "les formes certaines", mais passons.)

Ajoutez à ces phrases cinq ou six propositions de même farine, incorporez au mélange un touchant laïus sur "les servitudes laïques sans les grandeurs", brassez le tout en chantant un évangélique et bucolique refrain sur le "bonheur de nos épouses et de nos enfants", assaisonnez d'un gentil petit conseil à nos évêques supposés peu attentifs au "danger" (resic) de l'invasion laïque, mettez au feu (sans jeu de mots), vous obtiendrez alors le produit de la coction imaginée par M. François-Albert. Un vrai bon plat de chez-nous. Dommage que Maurice Duplessis et Léopold Richer n'aient pu le savourer avant de trépasser. Il restera pour la dégustation de Rumilly, de Daniel Johnson et...... Raymond Dupuis.

MAINTENANT, SOYONS SERIEUX.

Je ne dispute pas à Monsieur François-Albert le droit de s'amuser dans un grenier de perruques. On aurait mauvaise grâce, en notre époque de violence et de frénésie, de refuser à une âme honnête le droit de s'adonner à l'inoffensif passe-temps de feuilleter l'album de famille. Je comprends également, qu'arrivé à un âge respestable un homme respecté ne trahisse pas d'un coeur joyeux l'esprit ayant marqué sa génération pour se plonger tout de go dans le feu du présent. L'hésitation surgit ici comme une chose normale. Ce qui est moins normal, toutefois, et surtout peu défendable, c'est de vouloir justifier une attitude personnelle au-delà des limites du raisonnable. Telle me semble s'établir la position de Monsieur Angers.

Quand il entonne son couplet clérical contre l'anticléricalisme au Québec il nous donne l'envie de ramper. S'il était de mon âge et de ma

génération, je dirais franchement qu'il témoigne de mauvaise conscience. Comment bouffer, parmi bien d'autres, l'onctueuse couleuvre de céans: "Les anticléricaux ont une *esquisse de théorie* (sic) plus ou moins bien formulée (resic) mais qui se précise chaque jour (reresic). Il y a d'abord le manque d'adaptation présumée (rereresic) d'un enseignement clérical pour des laïques destinés à vivre dans le monde: il touche, en fait à la qualité de l'enseignement et nous passons outre à cet argument-là pour le moment. "Est-il possible, je vous le demande, d'éructer pareille niaiserie en se prenant au sérieux? Peut-on énoncer de manière plus filandreuse fausseté plus manifeste? La correction 1961 d'une telle affirmation devrait plutôt se lire comme suit: "Il existe, même chez les clercs, une opinion de plus en accréditée à l'effet que l'enseignement clérical dispensé au Québec dans la plupart des institutions d'enseignement n'est pas entièrement valable pour des laïques destinés à vivre dans le monde..." J'aurais applaudi à pareille phrase, et...... le cardinal aussi. Et le Frère Untel itou. Et les abbés Dion et O'Neill de même. Et la portion la plus éclairée et la plus intelligente de notre épiscopat et de notre clergé aurait approuvé. Tout le reste est sans importance. Et c'est justement sur ce reste (bien pauvre reste en vérité) que Monsieur Angers veut s'appuyer. C'est son affaire. Mais qu'il ne nous demande pas de le suivre sur ce terrain et qu'il nous fasse grâce d'un manque d'adaptation "présumé" là où un manque d'adaptation "réel" crève les yeux.

Il faut, bien entendu, accorder notre indulgence au témoin de la belle époque, récente encore, où le prince adulé proclamait à tout venant notre système d'enseignement "le plus parfait du monde", notre clergé "le meilleur du monde", nos politiciens "les plus honnêtes du monde", notre peuple "le plus pur et le plus intelligent du monde". Pareille dose de modestie ne semble pas avoir fait suffoquer Monsieur Angers puisqu'il continue, plus doctement que le prince, avouons-le, à nous servir les mêmes poncifs éculés. Pitié, qu'on nous serve d'autres salades. Pour revenir à "l'esquisse de théorie" abordée plus haut, Monsieur Angers essaie la réponse suivante: "Personnellement, je m'empresse de dire tout de suite que je ne trouve pas très sérieux l'argument de l'inadaptation d'un enseignement donné par des religieux, à cause de leur manque d'expérience du monde. Les enfants ne vont pas à l'école pour prendre l'expérience du monde, mais pour apprendre le français, l'arithmétique, l'histoire, etc... etc..." Inutile d'aller plus loin, car vraiment, ici, toute discussion s'arrête. Nous ne parlons plus la même langue.

Tout ce qu'on pourrait demander à monsieur Angers ce serait de lire l'opuscule de Mauriac, "Pierre d'achoppement", où il apprendrait que "le vice des clercs c'est *l'utilisation*". Mieux encore, nous lui conseillerions l'éditorial anonyme paru, tenez-vous bien, dans les Annales de la bonne Sainte-Anne de Beaupré (juin 1961) où il découvrira ceci : "Le clergé, pour combler des lacunes, peut occuper des postes qui ne lui reviennent pas et s'y accrocher par la suite... mettre sur pied bon nombre d'organisations qui, en fait, ne relèvent pas premièrement de lui: par exemple dans le *domaine de l'éducation*, de l'organisation ouvrière et sociale, de la récréation... S'il n'y prend garde, installé dans son succès même, le clergé peut en arriver à sortir de son rôle sacerdotal, à se servir de son influence acquise dans des domaines autres que spirituels, ou tout simplement il peut être tenté *d'utiliser* l'influence spirituelle attachée à sa vocation pour des fins autres que spirituelles. C'est ici que nous touchons au cléricalisme... Lorsque le clergé sort ainsi de son rôle, il risque de nuire à sa fonction spirituelle dont il abuse. Le rappeler à ses devoirs, à son rôle, combattre son cléricalisme est juste. A ce titre, il y a donc un sain anticléricalisme..." (article reproduit dans le Devoir, 23 juin 1961).

Décidément je crois que tout ceci se passe de commentaires et je présume que monsieur Angers l'admettra aussi. Malgré tout, l'enseignement confessionnel se porte encore, et pour longtemps, très bien au pays du Québec. Ne versons donc pas dans le ridicule d'être plus catholiques que Jean XXIII, plus royalistes que le comte de Paris, plus français que de Gaulle, plus conservateurs que Danny Boy, et plus séparatistes que Raymond Barbeau.

★

CHRONIQUE DU TEMPS PERDU

● ● ● ● ● ● ● ● ● ● ● ● ● ● ●

MUSSET dans l'île Sainte-Hélène

Yerri Kempf

JE suis certain que Musset aurait beaucoup aimé le Théâtre de la Poudrière puisque, pour assister à la représentation de sa pièce "Il ne faut jurer de rien", il aurait eu l'occasion de goûter le plaisir romantique de suivre la lente descente de la nuit sur l'île Sainte-Hélène. Au loin le ciel vire doucement du rose au bleu-noir et, de l'autre côté du fleuve, Montréal étincelle avec superbe. Qu'aurait-il pensé des décors et des costumes de M. Jean Fournier de Belleval? Je crains qu'il aurait été un peu déçu, lui qui raffolait des belles toilettes, des intérieurs somptueux et des demeures de style. Par contre l'ardeur de Valentin (Robert Gadouas) et la rondeur de Van Buck (Henri Norbert) l'eussent consolé d'être venu. Et sans doute ne serait-il pas resté insensible au charme de fruit vert de Mlle Louise Marleau. Cette toute jeune comédienne ne perd jamais son naturel — ce qui est un don appréciable — mais elle ne maîtrise pas encore assez sa diction pour être d'ores et déjà classée parmi les valeurs sûres de la nouvelle vague montréalaise.

QUAND L'OURS SLAVE CHANTE ET DANSE

Pour parler du spectacle donné par les choeurs de l'Armée Rouge au Forum, ce sont les mots: force, puissance, discipline qui viennent spontanément sous la plume. Si l'on peut juger un pays à partir de ses activités artistiques les plus caractéristiques, c'est-à-dire le chant et la danse en ce qui concerne les Russes, il apparaît que l'U.R.S.S. n'occupe pas par hasard la première place sur la scène internationale. Ce qui m'a le plus frappé, ce n'est pas la beauté des voix des solistes pourtant tous exceptionnels, mais la fusion parfaite des voix des quatre-vingt-huit choristes qui leur permet de passer du murmure à l'ouragan harmonieux avec l'aisance des forces naturelles. Par moment, on avait l'impression que tout un peuple poussait sa clameur de révolte et composait un bloc sonore qui était l'image même de l'âme slave, ce tumultueux mélange de douceur et de violence. Rien ne pourra s'opposer à l'ébranlement d'une pareille masse, possédée d'un grandiose élan! Voilà ce que ressentait le public, non sans une secrète appréhension.

Quant aux danses, c'est l'Opéra de Pékin pratiqué par des géants. Ce qui rend évidemment le spectacle encore plus époustouflant. Une sensation de force et de joie de vivre submerge alors toute l'assistance. Aussi, à la fin du spectacle, une pitoyable contre-manifestation produisit exactement l'effet contraire à celui escompté: un immense grondement d'indignation emplit le Forum et la foule applaudit d'autant plus frénétiquement les représentants de l'Armée Rouge, devenus, grâce à cet incident, une sorte d'innocentes victimes! Les Russes en espéraient-ils tant? Quant à moi, je m'en allais en me disant: "Tout de même, si tous les militaires du monde se mettaient à chanter et à danser au lieu de jouer aux méchants soldats, comme je les applaudirais!"

QUAND DEUX FANTÔMES MARIVAUDENT

Accueillis par une interminable salve d'applaudissements, Mme Maria Casarès et M. Pierre Brasseur ont récolté une ovation plus chaleureuse encore à la fin de la représentation du "Cher Menteur" au Her Majesty, sorte de journal à deux voix, tiré de la correspondance entre Georges Bernard Shaw et Mrs. Patrick Campbell. Et je pense que le public n'a pas eu tort, car ces deux artistes, précédés d'une réputation prestigieuse, ont justifié celle-ci en obtenant le maximum d'un texte riche, varié sans doute, mais au départ guère conçu pour affronter les feux de la rampe. Encore que le travail de l'académicien Jean Cocteau sur l'adaptation anglaise initiale de Jérôme Kilty ait su vivifier à l'extrême cette prose épistolaire. Il faut dire que G.B.S. épistolier, ce n'est pas une mince affaire! Tout le personnage est là, ne peut s'empêcher d'être là, avec toute sa superbe, ses pirouettes, sa rosserie, son extravagance, son courage aussi... Et, à travers cinquante années de correspondance, s'étale une des âmes les plus hautes et les plus flamboyantes de notre époque.

Et aussi, avouons-le, les plus cyniques. Grisant mélange! Qu'il parle d'amour ou de théâtre, de guerre ou de vieillesse, jamais ce qu'il avance n'est indifférent, souvent cela déconcerte, parfois même le vieux clown, comme l'a baptisé Mrs. Campbell, devient pathétique. Je songe en particulier à l'étonnante évocation de l'incinération de sa "maman". A travers les sarcasmes, les pitreries perce le désarroi d'un coeur en détresse et l'image des flammes s'emparant de la dépouille est d'une beauté déchirante. Il y a là un subtil mélange de pudeur, de drôlerie et d'émotion que Pierre Brasseur maîtrise et fait vibrer avec un art consommé. Maria Casarès lui donne la réplique avec une classe, une intelligence et un charme stupéfiants. Cette comédienne me semble beaucoup plus à l'aise dans des rôles dans lesquels elle n'entre pas en transe dès la première réplique et qui exigent d'elle un contrôle constant de ses moyens qui sont exceptionnels. A noter aussi ses très belles toilettes qu'elle porte comme une reine. Bref, un spectacle d'une qualité rare.

AMOURS DE QUADRAGÉNAIRES

Par une curieuse rencontre, on aura pu assister la même semaine à la présentation de deux pièces qui traitent du même sujet: l'amour chez les quadragénaires; je veux parler de "Balmaséda" (Théâtre-Club) et de "Pas d'âge pour l'amour." (Stella) Il se trouve que par ailleurs les deux auteurs sont d'anciens professeurs, le premier, Maurice Clavel, rêve d'être Shakespeare; le second, Roger Ferdinand, se souvient de Molière... Ayant chacun trouvé de bonnes situations, aménagé avec soin le déroulement de l'action et choisi des milieux adéquats, ils ont lâché leurs répliques sur le papier. Et c'est à ce moment-là que les choses se sont gâtées: ni Shakespeare, ni Molière n'étaient de la fête!

Pour paraphraser le mot célèbre de Mallarmé: "Ce n'est pas avec des idées qu'on fait de la poésie, mais avec des mots", je dirai: "Ce n'est pas avec des situations qu'on fait du théâtre, mais avec des répliques." Car c'est à travers leur dialogue que les personnages se différencient, s'imposent, deviennent authentiques. M. Roger Ferdinand, adroit faiseur, ayant ses tiroirs remplis de toutes les ficelles du métier — quand ce ne sont pas de vraies cordelettes — trousse un dialogue facile qui fait la joie des mères de famille. La vérité psychologique est respectée en surface comme les bonnes moeurs d'ailleurs. Tout est bien qui finit bien et le public s'en va content et rassuré, d'autant plus que la mise en scène de Gérard Poirier sert intelligemment le texte et que toute la troupe joue avec entrain. Selon son habitude, Lise Lasalle surclasse un tout petit peu ses camarades tandis que Jean Besré est au moins l'égal du champion consacré du Boulevard: André Fouché.

Le cas de Maurice Clavel se révèle autrement intéressant. Animé de nobles intentions, doué d'une langue nerveuse et riche, possédant une grande générosité naturelle, cet écrivain n'arrive cependant pas à composer les chefs-d'oeuvre qu'il ambitionne de laisser à la postérité et Balmaséda n'est qu'une brillante rhétorique qui tourne à vide. A quoi cela tient-il? Pourquoi, en d'autres termes, le public reste-t-il sur sa faim tout en étant saisi de respect pour l'entreprise? Je crois que la vision de Clavel est en porte-à-faux donnant à la fois des gages au réalisme et à une volonté de transfiguration. Or sa force poétique ne possède pas une conviction suffisante pour opérer la transmutation. Comme Claudel, par exemple, dont les pièces apportent un autre monde sur la scène, un monde ayant sa logique à lui, sa lumière et sa musique. Et ce qui aggrave cette faiblesse, c'est que l'auteur de Balmaséda entend respecter la réalité espagnole dont il prétend s'inspirer. Hélas, il est flagrant que Clavel ne porte pas en lui la vérité vécue du paysan espagnol: il a beau nous parler de Carlos fauchant, de Carlos vendangeant, de Carlos faisant ses comptes, Carlos n'est pas un vrai paysan. Tout cela reste extérieur et le drame se déroule dans une sorte de paysannerie littéraire qui tremble sous les secousses d'un romantisme échevelé. Les personnages ruissellent de belles tirades, si bien qu'on a l'impression d'assister à une averse de mots, derrière lesquels on devine, par moment, la présence incandescente d'un grand dessein, dont les rayons créent alors comme un arc-en-ciel. Mais ce mirage ne dure guère et l'averse continue... Le talent et la ferveur des interprètes ne sauraient être mis en cause: Denise Pelletier, Monique Miller et Jacques Godin vibrent avec passion; ce sont leurs personnages qui restent de bois. Comme le public.

GHELDERODE PSYCHANALYSÉ!

Il est certain que Ghelderode est un authentique poète. Il porte un monde en lui et sait le faire vivre sur la scène. On peut aimer ou ne pas aimer cette odeur de soufre qu'il dégage et considérer d'un oeil plus ou moins narquois les fabulations de cape et d'épée qui en constituent la trame. Toujours est-il qu'en choisissant une oeuvre — "Magie Rouge" — de cet auteur, l'Egrégore — qui nous revient après une année de silence et de dur labeur pour s'installer dans de nouveaux murs — affirme d'emblée la permanence de ses ambitions. Pour cela, il faut féliciter Mme Françoise Berd et ses fidèles collaborateurs. Une mention spéciale à Mousseau dont les lampes confèrent à la nouvelle salle son cachet particulier.

Tout ce long préambule pour dire que je suis allé à la "première" animé des meilleures intentions. Or à la fin de la représentation, je n'étais pas enthousiasmé. Pourtant la performance de François Guillier dans le rôle écrasant d'Hiéronymus mérite les plus vifs éloges. Pourtant le texte de la pièce renferme de grandes beautés. Pourtant la mise en scène de Roland Laroche est loin de laisser indifférent. Mais il y a dans ce spectacle quelque chose de trop cérébral qui provient de l'esprit dans lequel a été conçue la réalisation: Laroche a choisi une optique qui va, à mon sens, à l'encontre du délire ghelderodien et qui transforme l'énorme farce en inquiétant psychodrame. La truculence flamande cède la place à un cauchemar de névrosé, si bien que les blasphèmes jettent presque l'effroi dans la salle. Je ne nie pas que cette mordibidité soit sousjacente dans "Magie Rouge" et que l'auteur de "Fastes d'Enfer" soit obsédé par des visions de Walpurgis, mais tout cela devrait être emporté par une allégresse générale qui rendrait supportable les excès d'iconoclaste du poète. Au lieu de jouer "intérieur", il faut projeter le texte!

Ce parti-pris se retrouve aussi dans les couleurs funèbres des costumes que je n'ai guère appréciés: nous sommes loin du Moyen Age imaginé par l'auteur. Cela s'achève même en costumes modernes, ce qui est un comble! Je crains qu'en adoptant le parti de l'intériorité, Laroche n'ait rendu un mauvais service à son auteur, car il risque d'éloigner une partie du public qui était peut-être prête à accepter en riant ce qu'elle ne peut supporter en grinçant des dents. Ceci dit, l'expérience a le mérite de mettre davantage à nu l'âme complexée du visionnaire flamand.

COEUR POUR COEUR

Entre les deux "dernières" guerres, à l'époque où les petits enfants bourgeois jouaient au mécano, un homme du nom de Bertolt Brecht fabriquait, lui, des pièces de théâtre qui étaient une sorte de mécano pour les grands enfants du peuple. Simple, modeste, têtu, il taillait à coups de serpe de grossiers personnages, frustes, avec un tout petit moteur à une ou deux roues. De vrais pantins. Mais si grand était son amour des hommes que, par un incroyable miracle, ces pantins, une fois lâchés sur la scène, se mettent à vivre. Ont un coeur. Un coeur qui bat. Qui les anime: le coeur de Bertolt Brecht!

Cette évidence m'est apparue à la Boulangerie, en assistant à l'humble représentation d'"Homme pour homme". Humble, entre autre, par rapport aux prodigieuses représentations du Berliner Ensemble qu'il m'a été donné d'applaudir à plusieurs reprises... Les Apprentis-Sorciers m'ont donné cette leçon parce que, sans doute, eux aussi sont simples, modestes, têtus. Eux aussi manquent de brio et de brillant. Encore que Brecht... Mais cela n'a aucune importance, puisque leur coeur est là, sur la scène et que le public l'entend battre. Et qu'il croit entendre celui de Brecht. "Homme pour homme" est aussi un cri contre la guerre. Au moment où la radio-activité augmente dans le ciel, pareil cri ne peut laisser personne indifférent!

★

LA CONTRE-RÉVOLUTION CUBAINE VÉGÈTE EN FLORIDE

(*suite de la page* 13)

tions, mesure qui est on ne peut plus impopulaire dans notre pays. A Cuba, les vieux parents habitent généralement avec les jeunes et sont vénérés et respectés d'une manière assez exceptionnelle."

Les contre-révolutionnaires installés aux Etats-Unis, ont-ils, selon vous, des chances de reprendre le pouvoir? — "Aucune. L'histoire démontre que les Cubains ne se soumettent qu'à la dictature. Aucun homme n'est assez représentatif dans ce milieu pour grouper autour de lui une majorité sérieuse. Les dirigeants rêvent en outre de démocratie et échafaudent sur papier des plans parfaitement inadaptés à l'esprit de notre peuple. Je reste persuadé, toutefois, que le régime de Castro tombera sans intervention extérieure. L'invasion a été une grande erreur, car c'est elle qui a provoqué le renforcement des détachements de police et de milice qui commettent de nombreux abus. Castro n'a pas hésité à enrôler des noirs qui profitent fréquemment de cette occasion pour se venger des vexations subies autrefois. Ceci explique en partie, d'ailleurs, le fait que 85 à 90% de Cubains que nous recevons sont de race blanche."

Il est l'heure de la fermeture officielle du Centre des Réfugiés Cubains, mais les clients continuent encore d'affluer. Fatigués par la chaleur, inquiets, vêtus de costumes et de robes défraîchis, ils sont pareils à n'importe quelle foule de personnes déplacées.

Quelques rues plus loin, dans le quartier élégant de la ville, la contre-révolution cubaine contitue de végéter.

★

PIERRE TANGUAY
6612 VIAU
MONTREAL 36 PQ CAN

"Le Ministère des Postes, à Ottawa, a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi comme objet de la deuxième classe de la présente publication."

AU MAITRE DE POSTE, S.V.P.,

si non réclamée, retourner après cinq jours à:
CITE LIBRE, 5090 Papineau, Montréal 34.

PORT PAYÉ À MONTRÉAL

NOUVELLE ADRESSE DE CITÉ LIBRE

Lors d'une assemblée régulière de son conseil d'administration tenue à Montréal le 15 août 1961, le Syndicat coopératif d'édition Cité Libre a résolu de transporter son siège social à l'adresse suivante:

3411, RUE SAINT-DENIS, MONTRÉAL — TÉL.: VI. 9-2228

Dorénavant, toute correspondance relative à l'administration et à la rédaction de Cité Libre devra être adressée à notre nouveau siège social. Dans certains cas, nos correspondants voudront bien s'adresser directement aux responsables de nos divers services:

ABONNEMENTS:
Périodica Inc., 5090, ave Papineau, Montréal, **LA. 6-3361**

VENTE D'ANCIENS NUMÉROS:
Pierre Tanguay, 6612, Viau, Montréal, **RA. 2-6283**

VENTE AUX DÉPOTS:
Les Messageries Coopératives de Montréal,
411, rue Saint-Claude, Montréal, **UN. 6-4288**

Cossette et Fils Ltée